

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail- Justice- Solidarité



**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DES
FORÊTS**

**NOUVELLE LETTRE DE POLITIQUE DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE
2006-2015**

ORIENTATIONS ET AXES STRATEGIQUES

NOUVELLE VISION DE L'AGRICULTURE GUINEENNE

DECEMBRE 2006

TABLE DES MATIERES

ORIENTATIONS ET AXES STRATEGIQUES.....	1
NOUVELLE VISION DE L'AGRICULTURE GUINEENNE.....	1
PREAMBULE	8
1 INTRODUCTION	10
2 CONTEXTE DE LA NOUVELLE LPDA.....	11
2.1 LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL :.....	11
2.2 LE CONTEXTE SOCIAL	13
2.3 L'ENVIRONNEMENT REGIONAL ET INTERNATIONAL.....	13
3 LES PRINCIPALES CONTRAINTES DE L'AGRICULTURE	14
3.1 PRODUCTION VEGETALE :	14
3.2 PRODUCTION ANIMALE :	15
3.3 PRODUCTION FORESTIERE	15
4 LES PRINCIPALES ORIENTATIONS.....	16
4.1 NOUVELLE VISION DE L'AGRICULTURE GUINEENNE.....	16
4.2 LES PRINCIPES	17
4.2.1 L'efficacité économique, l'équité sociale.....	17
4.2.2 Cohérence avec la politique de décentralisation	18
4.2.3 La cohérence avec la SRP et les OMD.....	18
4.2.4 Cohérence avec la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP).....	19
4.2.5 Cohérence avec le PDDAA/NEPAD de l'Union Africaine.....	19
5 LES OBJECTIFS	20
6 LES AXES STRATEGIQUES DE LA NOUVELLE LPDA	21
6.1 AXE STRATEGIQUE N°1 : RENFORCER LA SECURITE ALIMENTAIRE PAR LA DIVERSIFICATION ET L'ACCROISSEMENT DES PRODUCTIONS VIVRIERES ET ANIMALES POUR PROMOUVOIR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE	22
6.1.1 Le développement des productions vivrières notamment du riz dans le cadre de systèmes de production durables ;	22
6.1.2 La diversification des productions vivrières comme alternative	23
6.1.3 Le développement des productions animales	24
6.2 AXE STRATEGIQUE N°2 : ACCROITRE LES REVENUS AGRICOLES PAR LES OPPORTUNITES D'EXPORTATIONS AGRICOLES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	25
6.2.1 Accroissement et diversification des productions commerciales	26
6.2.2 Amélioration des infrastructures d'accès et de marchés pour la création de la valeur ajoutée ...	29
6.2.3 Développement de mécanismes de gestion et de régulation des filières agricoles.....	30
6.2.4 La promotion de la qualité et de la labellisation des produits agricoles	30
6.3 AXE STRATEGIQUE N° 3 : DEVELOPPER DES MESURES TRANSVERSALES D'ACCOMPAGNEMENT POUR GARANTIR L'EFFICACITE DES INVESTISSEMENTS	31
6.3.1 L'amélioration de la gestion des ressources naturelles	31
6.3.2 Le renforcement des capacités des acteurs	33
6.3.2.1 Appui aux organisations professionnelles agricoles	33
6.3.2.2 L'émergence du secteur privé.....	34
6.3.2.3 L'amélioration de la qualité des services publics agricoles.....	36
6.3.3 Le financement du secteur rural.....	38
6.3.4 L'amélioration de la formation agricole et rurale	38
6.3.5 Le renforcement des infrastructures physiques et institutionnelles.....	39
6.3.5.1 Les équipements et les infrastructures physiques.....	39
6.3.5.2 L'amélioration du stockage et de la transformation des produits agricoles et animaux.....	41
6.3.5.3 Les systèmes d'informations agricoles	41
6.3.5.4 La prévention et de la gestion des risques majeurs et des calamités.....	42
6.3.6 La prise en compte des femmes	43

6.3.7.	<i>L'insertion des jeunes dans le secteur agricole.....</i>	<i>44</i>
7	STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS	44
7.1	LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA NLPDA :	44
7.2	LES ROLES DES ACTEURS	45
7.3	LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	46
7.4	UN SUIVI EVALUATION AXE SUR DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	46
7.5	LA CONCERTATION ET LA COMMUNICATION	46
-	<i>Le développement des productions vivrières notamment du riz dans le cadre de systèmes de production durables ;.....</i>	<i>48</i>
-	<i>La diversification des productions vivrières comme alternative</i>	<i>48</i>
-	<i>Le développement des productions animales</i>	<i>48</i>
-	<i>Accroissement et diversification des cultures commerciales.....</i>	<i>48</i>
-	<i>Amélioration la valeur ajoutée des produits agricoles primaires d'exportation.....</i>	<i>48</i>
-	<i>Développement de mécanismes de gestion et de régulation des filières agricoles</i>	<i>48</i>
-	<i>La promotion de la qualité et de la labellisation des produits agricoles.....</i>	<i>49</i>
AXE STRATEGIQUE N° 3 : DEVELOPPER DES MESURES TRANSVERSALES D'ACCOMPAGNEMENT POUR GARANTIR L'EFFICACITE DES INVESTISSEMENTS		49
-	<i>L'amélioration de la gestion des ressources naturelles</i>	<i>49</i>
-	<i>Le foncier rural.....</i>	<i>49</i>
-	<i>La Gestion de la Fertilité des Sols</i>	<i>49</i>
-	<i>La gestion des ressources pastorales, génétiques animales (RGA) et phytogénétiques et l'intégration agriculture- élevage..</i>	<i>50</i>
-	<i>Le renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations professionnelles en zone rurale.....</i>	<i>50</i>
-	<i>L'émergence du secteur privé.....</i>	<i>50</i>
-	<i>Le financement du secteur rural.....</i>	<i>51</i>
-	<i>Le renforcement des infrastructures physiques et institutionnelles</i>	<i>51</i>
-	<i>L'amélioration du système d'informations sur le secteur agricole</i>	<i>52</i>
-	<i>Les intrants et le matériel agricole</i>	<i>53</i>
-	<i>L'amélioration de la qualité des services publics agricoles.....</i>	<i>53</i>
-	<i>La prise en compte des femmes</i>	<i>54</i>
-	<i>L'amélioration de la formation agricole et rurale.....</i>	<i>55</i>
-	<i>L'insertion des jeunes dans le secteur agricole</i>	<i>55</i>
-	<i>La prévention et de la gestion des risques majeurs et des calamités</i>	<i>56</i>
-	<i>Stratégie de mise en oeuvre et Arrangements institutionnels.....</i>	<i>56</i>

PREFACE

Au seuil de ce nouveau millénaire, la Guinée, fidèle à ses traditions d'hospitalité, vient de sortir d'une crise sociale liée à un afflux massif de réfugiés sur son territoire. Cette crise a, certes, affecté nos ressources et temporairement notre production mais n'a pas émoussé notre potentiel de productivité agricole et sylvo-pastorale. Bien que le contexte international soit plus concurrentiel qu'auparavant et le marché plus difficile à pénétrer du fait notamment des distorsions induites dans les règles du commerce international par les plus forts du moment, la Guinée, dans sa nouvelle vision de développement agricole tient à faire gagner à l'agriculture familiale et à l'entrepreneuriat agricole beaucoup plus de parts de marchés intérieur et extérieur.

Ainsi, face aux mutations du commerce mondial qui s'inscrivent dans les dynamiques de l'OMC et des Accords de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, la Guinée, nonobstant l'exigence de s'y insérer, continuera néanmoins de préconiser les valeurs africaines d'équité et de justice sociale qui font que chez nous tout le monde, même les plus pauvres, mangent.

La qualité de nos ressources naturelles qui constituent des éléments déterminants dans la mise en valeur des importantes opportunités de compétitivité de notre secteur agricole exige, de notre part, l'orientation de notre agriculture sur des sentiers plus durables et moins prédateurs des ressources. En effet n'est réellement rentable que ce qui est durable.

A travers cette Nouvelle LPDA qui intègre la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine du NEPAD et les Objectifs du Millénaire pour le Développement, la Guinée est résolument tournée vers l'avenir pour assurer la sécurité alimentaire et améliorer le niveau de revenus de ses populations et de celles de l'Afrique de l'Ouest.

Nous profitons de cette opportunité pour remercier, au nom du Général Lansana Conté, Premier Paysan de Guinée, Président de la République, tous ceux qui ont soutenu, de près ou de loin, cet exercice notamment le PNUD, la FAO, la Coopération Française, le FIDA et l'USAID.

C'est aussi l'occasion de féliciter et de remercier les autres départements ministériels concernés, les producteurs et leurs organisations (CNAG, CNOGP, CCNEG...), les représentants du secteur privé agricole et des ONG.

Nous avons l'espoir qu'avec l'effort de tous, la mise en œuvre de notre Nouvelle LPDA nous permettra d'atteindre l'objectif premier du millénaire pour le développement, réduire de moitié la pauvreté, la faim et la malnutrition à l'horizon 2015.

Jean Paul SARR

Grand Officier de l'Ordre National du Mérite (RF)

Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et des Forêts

LISTE DES ABREVIATIONS

ADF	Fondation pour le Développement en Afrique
AFD	Agence Française de Développement
APEK	Association pour la Promotion Economique de Kindia
APIDIA	Association des Producteurs, Importateurs et Distributeurs d’Intrants Agricoles
ARI	Initiative Africaine sur le Riz
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique de l’Afrique
BCEPA	Bureau Central des Etudes et de la Planification Agricole
BM	Banque mondiale
CAOPA	Centre d’Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles
CCG	Compagnie Guinéenne de Coton
CEDEAO	Communauté Economique de Développement des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CENAFOD	Centre Africain de Formation pour le Développement
CFDT	Compagnie Française de Développement de Textile
CIRAD	Centre International de Recherche Agricole pour le Développement
CCIAG	Chambre Nationale du Commerce, d’Industrie et d’Artisanat de Guinée
CNAG	Chambre Nationale d’Agriculture de Guinée
CRA	Chambre Régionale d’Agriculture
CPA	Chambre Préfectorale d’Agriculture
CAFEX	Centre d’Appui aux Formalités d’Exportation
CNOPG	Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée
CONEG	Confédération Nationale des Eleveurs de Guinée
CORAF	Coopérative des Producteurs de Banane de Coyah
CRD	Communauté Rurale de Développement

*Nouvelle Lettre de Politique de Développement Agricole
2006-2015*

CTS	Comité Technique de Suivi
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNE	Direction Nationale de l'Elevage
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DPDRE	Direction Préfectorale de Développement Rural et de l'Environnement
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DYNAFIV	Projet Dynamisation des filières vivrières
EIBEP	Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FINEX	Financement extérieur
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
IFS	Initiative pour la Fertilité des Sols
IRAEF	Inspection Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
IRVAG	Institut de Recherche en Sciences Appliquée et Technologique
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
LPDE	Lettre de Politique de Développement de l'Elevage
MAEEF	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NERICA	New Rice for Africa
NLPDA	Nouvelle Lettre de Politique de Développement Agricole
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement

*Nouvelle Lettre de Politique de Développement Agricole
2006-2015*

ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACE	Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Rurales
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PDRi-GF	Programme de Développement de la Riziculture irriguée en Guinée Forestière
PDR-GM	Programme de Développement de la Riziculture irriguée en Guinée Maritime
PIB	Produit Intérieur Brut
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SNRA	Système National de Recherche Agronomique
SNPRV	Service National de la Promotion Rurale et de la Vulgarisation
SOGUIPAH	Société Guinéenne de Palmier à Huile et de l'Hévéa
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UE	Union Européenne

PREAMBULE

Ce document traitant des orientations stratégiques de la Nouvelle LPDA–Horizon 2015, est la deuxième partie de la NLPDA faisant suite à la première partie qui porte sur le Bilan de la LPDA2 et la situation actuelle du secteur agricole en Guinée.

L'élaboration de cette Nouvelle LPDA a obéi à une approche participative qui a commencé depuis 2004 et a connu les étapes ci-après :

- o mai 2004 - janvier 2005 : élaboration et validation des termes de référence sous l'égide du Ministère de la Coopération avec la participation des départements ministériels concernés, les partenaires techniques et financiers et les représentants de la société civile
- o février 2005 : présentation d'une note d'information au Conseil Interministériel par le Ministre de l'Agriculture, pour marquer la volonté politique du Gouvernement d'entreprendre l'exercice d'actualisation de la deuxième Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA2).
- o 27 avril 2005 : tenue de la 1^o réunion du Comité du Pilotage consacré au lancement de l'exercice qui a regroupé tous les acteurs (Etat, Organisations Professionnelles Agricoles, Secteur privé, ONG), au cadrage méthodologique et à la mise en place de 15 groupes thématiques ;
- o 12 au 18 septembre 2005 et 28 septembre au 5 octobre 2005: Organisation en deux (2) étapes des missions de concertations des consultants nationaux avec les acteurs à la base dans les régions administratives ;
- o 4 au 14 février 2006 : organisation des ateliers paysans dans les quatre régions naturelles ;
- o Mars 2006 : réunion du Comité technique de suivi dans la salle de conférence du Ministère de l'Agriculture, Elevage et des Forêts, pour examiner le premier draft-synthèse traitant du Bilan de la LPDA2 et des Grandes orientations de la Nouvelle LPDA
- o Avril-Mai 2006 : Amendements et finalisation de deux documents présentés en CTS de Mars 2006
- o 5 juin 2006 : Présentation des rapports améliorés de la Nouvelle LPDA au Comité technique de Suivi élargi aux partenaires au développement.
- o 11 Août 2006 : Présentation en CTS élargi aux partenaires au développement avec l'animation du Consultant International et adoption des Nouvelles Orientations et des Axes stratégiques de la Nouvelle LPDA.
- o 13 au 18 Août : tenue des ateliers de planification pour l'élaboration des plans d'actions régionaux dans deux (2) centres trans-régionaux, Mamou pour la Basse et Moyenne Guinée et Kankan pour la Guinée Forestière et la Haute Guinée.

Ce travail a été réalisé par l'ensemble des acteurs publics, privés et partenaires concernés par le développement rural sous la supervision du Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts (MAEF) et sous la coordination technique du Bureau Central des Etudes et de la Planification Agricole (BCEPA), maître d'œuvre de l'exercice, assisté de Monsieur Abdoulaye MBAYE Consultant International. Ont respectivement participé :

- o 12 Consultants nationaux, la plupart fonctionnaires de l'Administration Agricole Guinéenne : Kaba Camara, Ing. Agronome/IRAG, Sory Keita, Docteur Vétérinaire/DNE, Daouda Bangoura, Docteur Vétérinaire/DNE, Abdoulaye Diallo Ing. Génie Rural/DNGR, Lansana Bayo, Agroéconomiste/BCEPA, Sékou Falil Doumbouya Economiste Consultant, Saliou Chérif Diallo, Statisticien/SNSA, Momo Soumah, Ing Agronome DNA, Ibrahima Barry Sociologue/Consultant, Amadou CAMARA, Ingénieur agronome DNA, Mme DIALLO Billy SOW, Sociologue/Consultante en Genre, Amadou Chérif BAH, Consultant en Gestion des Ressources Naturelles/DNEF ;
- o L'ensemble des Directions centrales et déconcentrées du MAEF
- o Les représentants des Départements ministériels concernés : Economie et Finances, Plan, Coopération, Commerce, Industrie et PME

- o Les représentants des Organisations professionnelles agricoles, CNAG, CONEG, CNOPG, et leurs démembrements
- o Le Secteur Privé et les ONG
- o Les partenaires au développement : PNUD, FAO, SCAC, AFD, FIDA, UE, USAID, Banque Mondiale.

1 INTRODUCTION

1. La République de Guinée couvre une superficie de 245.857 Km² pour une population estimée à 9 276 000 habitants en 2005. Sur le plan éco-climatique, la Guinée est divisée en quatre (4) régions naturelles : la Guinée maritime (ou Basse Guinée), la Moyenne Guinée (ou Fouta-Djalon), la Haute Guinée et la Guinée forestière. La population rurale représente 80% de la population totale et tire 79% de ses revenus des activités agricoles. S'agissant de l'organisation administrative du territoire, la Guinée compte sept (7) régions administratives (Kindia, Boké, Mamou, Labé, Faranah, Kankan et N'Zérékoré) auxquelles s'ajoute la zone spéciale de Conakry (avec cinq communes), trente trois (33) préfectures, trente huit (38) communes urbaines et trois cent trois (303) communautés rurales de développement (CRD).

2. L'agriculture guinéenne est largement dominée par des exploitations de type familial qui constituent la quasi-totalité des activités agricoles villageoises. Ces exploitations concernent environ 60% de la population et occupent environ 95% des terres agricoles du pays. Ce type d'exploitation, généralement de taille modeste (0,30 à 0,50 ha) dans laquelle s'articulent étroitement production et consommation, revêt en réalité des formes très variées, déterminées par leur situation agricole et leur disponibilité en facteurs de production. Les cultures pluviales sont prédominantes et représentent 95% des superficies totales mises en valeur. Les superficies en cultures irriguées sont insignifiantes. Parmi les cultures pluviales, plus de 40% sont situées sur les collines ou montagnes et 30% sur les plateaux. Les bas-fonds et les mangroves sont faiblement exploités.

3. En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, la Guinée dispose des ressources naturelles considérables au niveau de l'ensemble des régions agro-écologiques, ce qui permet la culture d'une gamme variée de produits agricoles. Les pluies sont abondantes et varient de 1 100 à 4 000 mm). Considérée en effet comme le château d'eau de l'Afrique occidentale, la Guinée a un réseau hydrographique de 6 500 km, un plateau continental de 43 000 km² (le plus vaste de l'Afrique de l'ouest) dont 72% sont d'une profondeur de moins de 40 m. Les ressources en eau de surface sont très importantes (188 km³) et 72 km³ d'eau souterraine. Le potentiel d'irrigation est évalué à 362 000 ha dont 30.200 seulement sont aménagés faute d'investissement. Le potentiel en terres arables est évalué à 6,2 millions d'hectares dont 25% sont cultivés annuellement. Le pâturage est abondant, riche et diversifié. Environ 27% de la totalité des terres offrent un bon pâturage. Ces ressources naturelles restent globalement peu valorisées faute d'investissement. Les terres cultivées en pluvial et les forêts sont menacées par la pression démographique, les pratiques agricoles inadéquates, les activités minières et l'afflux des réfugiés.

4. L'agriculture guinéenne est une agriculture très vulnérable qui mobilise le potentiel offert par les ressources naturelles. Les équilibres écologiques qui permettaient de maintenir la fertilité des sols sont rompus dans de multiples situations d'une part sous l'action des hommes confrontés à des densités croissantes et d'autre part sous l'absence d'une maîtrise de l'eau. Nonobstant une transformation radicale des systèmes de production, une part importante des terres est confrontée à une diminution de la fertilité voire à des formes d'aridification. L'avenir de l'agriculture guinéenne dépendra essentiellement d'un changement d'attitude dans l'utilisation des terres.

5. La pression sur les ressources forestières, y compris les formations de palétuviers, est marquée par des activités du secteur informel constitué de près de 85 % des ménages qui dépendent essentiellement des combustibles ligneux pour satisfaire leurs besoins en énergie domestique. A titre d'exemple la superficie totale des forêts est passée de 2,4 millions d'hectares à 1,14 million d'hectares de 1964 à 2001.

6. Ces évolutions ne sont pas irréversibles et de nombreux projets tant nationaux que sous-régionaux ont permis de constituer un référentiel technique important qui pourrait être diffusé.

2 CONTEXTE DE LA NOUVELLE LPDA

2.1 Le contexte économique et institutionnel :

7. D'une manière générale, le développement économique et social en Guinée est fortement limité par les déficiences du cadre institutionnel, juridique et réglementaire liées à la modicité, à la mauvaise gestion des ressources publiques, à la faible mobilisation des investissements privés et à l'insuffisance d'infrastructures de base pour soutenir la croissance et la modernisation de l'économie. La baisse sensible des financements extérieurs (suspension du programme avec le FMI, le report de l'échéance du point d'achèvement de l'initiative PPTE) et l'absence d'aides budgétaires ont eu un impact négatif sur la croissance. Il en est de même pour la détérioration de l'offre des services socio-économiques notamment le secteur de l'eau et de l'électricité.

8. En dépit de son potentiel de développement considérable, le pays traverse une crise économique et sociale marquée par un ralentissement de la croissance économique. Le taux de croissance économique en termes réels qui était en moyenne d'environ 4,5% par an durant la décennie 90 a baissé à partir de l'année 2000. En 2004, le taux de croissance du PIB a été de 2,7% en moyenne. Il est nettement en dessous des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté : 5% par an entre 2002 et 2005.

9. Le taux de croissance du secteur primaire a été estimé à 2,8% en 2005 par rapport à des prévisions de 3,3%¹. Cette moindre croissance dépend en grande partie des sous secteurs élevage et pêche qui ont enregistré un taux de croissance identique de 1,6% nettement inférieur à leur taux de croissance respectifs de 2004 (2,7% et 2,4%). L'agriculture a enregistré un taux de croissance de 3,3% en 2005 contre 3,5% en 2004. Le taux de croissance du sous secteur forêts et sylviculture a été estimé à 2,5% en 2005 contre 3,2% en 2004.

10. La faiblesse de la productivité du secteur rural constitue l'un des facteurs les plus importants de cette contre-performance en matière de croissance. En effet, malgré les efforts consentis dans le secteur rural depuis une vingtaine d'années, les pratiques demeurent relativement inchangées : l'accroissement de la production ne procède essentiellement que de l'augmentation des surfaces cultivées et le gain de productivité est très limité. La promotion de nouveaux itinéraires techniques, la maîtrise de l'eau et l'aménagement des surfaces demeurent très localisés. Seulement 2,3 % des parcelles cultivées bénéficient de traitements phytosanitaires, moins de 8% des superficies emblavées reçoivent des semences améliorées et en moyenne 5 Kg d'engrais sont utilisés par hectare et par an. L'absence de système de crédit rural fonctionnel empêche la modernisation des équipements et l'utilisation des intrants.

11. En investissement, la part du secteur rural dans le budget national a baissé de 24,67% en 2003 à 14,39% en 2004. La Guinée a des difficultés à mobiliser les ressources financières requises pour le développement. En matière d'aide au développement, la dynamique de coopération avec les partenaires financiers s'est considérablement essouffée à partir de la fin de la décennie. Les flux d'aide estimés en 1990 à environ 50,7 \$ EU/habitants se sont retrouvés à environ 27,3 \$EU/habitant, alors que sur la base de référence des Nations Unies, le taux requis serait de l'ordre 75 \$EU par personne et par an. La chute tendancielle des financements extérieurs est donc manifeste. Au total, les financements extérieurs au titre des dépenses publiques en capital (Finex, dons et emprunts confondus) qui équivalaient 6,2% du PIB en 1999 sont passés à 4,1% du PIB en 2003. La dette extérieure est devenue insoutenable dans un contexte de faiblesse des ressources intérieures et de tarissement des ressources extérieures. Au 31 décembre 2004, elle était évaluée à 3.218 millions de \$ EU, soit 88% du PIB.

12. Par rapport à la répartition sous sectorielle des investissements, les productions végétales ont reçu en moyenne annuelle 71% des investissements publics du secteur ; ce qui dénote la grande priorité qui leur a été accordée. Quant au sous-secteur forêts/hydraulique villageoise, il a reçu en moyenne annuelle 13% des investissements, le classant ainsi en seconde position après l'agriculture. L'élevage vient en troisième position avec environ 10%. Quant au ratio investissement/PIB, il a été d'environ 1% en moyenne. On

¹ Cf Cadrage Macroéconomique annuel 2005 (Mise en œuvre Stratégie Réduction de la Pauvreté. Ministère du Plan

pourrait ainsi conclure, toutes choses égales par ailleurs qu'à un accroissement supplémentaire du volume des investissements devrait correspondre un accroissement important du PIB sectoriel. Ces données indiquent par ailleurs que le secteur du développement rural regorge de larges possibilités de développement et qu'il offre des retours sur investissement intéressants.

13. Cependant la Guinée a des atouts suivants qui pourraient stimuler les investissements dans le secteur agricole: i) elle a maintenu sa compétitivité extérieure grâce à une politique flexible de taux de change; ii) elle relève les défis de l'intégration régionale et du commerce (souscription aux accords de l'OHADA, préparatifs avancés pour une harmonisation des tarifs douaniers avec ceux de l'UEMOA, prise d'initiatives pour relier le réseau routier guinéen à ceux du Sénégal, du Mali et de la Côte d'Ivoire) ; iii) le pays dispose d'une loi sur le BOT qui permet d'envisager la réalisation d'infrastructures collectives de base essentielles, tel que le quai fruitier de Benty. Ces atouts bénéficient de la priorité accordée au secteur rural au titre du DSRP.

14. **Sur le plan institutionnel**, la Guinée connaît des contraintes liées notamment à une clarification insuffisante entre le rôle de l'Etat et celui des acteurs non étatiques (organisations paysannes, ONG, secteur privé...) ; ce qui amène l'administration à continuer à jouer des fonctions de substitution face à la nécessité de définir les conditions à créer pour le transfert. Les structures publiques décentralisées sont encore faiblement outillées pour faire avancer la politique de décentralisation.

15. **L'accès aux services** : La réforme des politiques agricoles dans le cadre de la LPDA1 a connu un fait marquant, avec un retrait parfois brutal des services publics du secteur de l'approvisionnement en intrants, l'entrée en crise des systèmes de crédit, et la remise en cause des dispositifs de vulgarisation ou d'encadrement des producteurs. Ainsi, la dynamique de l'agriculture souffre de la non disponibilité et de l'inaccessibilité des producteurs à des services appropriés et adaptés à leurs besoins dont notamment : l'accès au crédit, aux facteurs de production, aux technologies au travers des dispositifs de recherche et de vulgarisation et l'accès à l'information.

16. Par ailleurs, la croissance des besoins monétaires des agriculteurs et l'augmentation des besoins alimentaires familiaux se sont traduites par des stratégies visant à accroître les surfaces mises en valeur sans intensification significative. Avec une faible capacité d'investissements dans la modernisation, les systèmes d'exploitation agricole s'appuient sur la valorisation de la main d'œuvre disponible. Selon l'EIBEP 2002-2003, dans l'ensemble, les dépenses pour les semences représentent la plus grande part des dépenses agricoles du ménage (19,0%) suivies des dépenses sur la main d'œuvre (16,8%), les dépenses d'association (14,2%) et la réparation des équipements agricoles (10,9%). Ces éléments contribuent à expliquer l'absence d'intensification des systèmes de production.

17. **Les capacités des acteurs** : les conditions d'insertion de l'agriculture guinéenne dans une économie concurrentielle souffrent des faibles capacités des acteurs et les populations rurales guinéennes sont dans leur grande majorité analphabètes. Parmi les 10 à 20 % qui ont reçu une éducation de base, un faible pourcentage inférieur à 5% a reçu une formation professionnelle, (si on ne prend pas en compte ceux qui ont suivi un apprentissage auprès d'artisans). En fait, non seulement les jeunes reçoivent difficilement une éducation et une formation, mais la plupart de ceux qui en bénéficient quittent le milieu rural pour la ville. Le monde rural est donc doublement pénalisé par les faibles investissements de l'Etat en matière d'éducation et de formation et aussi par l'exode des personnes éduquées. Les capacités des acteurs de base pour améliorer l'expression collective de leurs demandes face à la diversité des structures chargées de les appuyer souffrent de nombreuses contraintes dont notamment : (i) les faibles capacités organisationnelles et professionnelles de la plupart des organisations socioprofessionnelles et de leurs associations ; (ii) leurs faibles moyens financiers qui ne permettent pas d'établir les contacts nécessaires avec la base du fait de l'absence de moyens de communication ; (iii) la marginalisation des femmes, principales productrices agricoles, et la faible organisation des jeunes producteurs.

18. Toutefois, le mouvement paysan voit son dynamisme croître progressivement, à travers les organisations faîtières (Fédération des Paysans du Fouta Djallon, Fédération des Producteurs de coton, Fédération des Producteurs de Riz de la Basse Guinée, Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée...). Enfin, grâce au Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises (PACV)

soutenu par la BM, le FIDA, et l'ADP, les CRD commencent à se structurer et à expérimenter des schémas de développement planifiés et mis en oeuvre avec la participation pleine et démocratique de la communauté.

19. **La faible émergence du secteur privé** et son faible poids commercial ne favorisent pas une bonne intégration de l'économie au marché international. Bien que L'État guinéen ait libéralisé les activités économiques en se désengageant des activités de production et de commercialisation au profit du secteur privé et ait pris des dispositions améliorant le cadre d'incitation (code des investissements), les capacités de ce secteur sont encore très limitées. Le pays vend peu sur le marché international en dehors de la bauxite. Les exportations agricoles demeurent insignifiantes malgré l'énorme potentiel du pays. L'essentiel des exportations est constitué de produits primaires. Des questions de gouvernance institutionnelle (présence de l'Etat dans certaines filières, distorsions dans le marché des intrants et des importations, monopoles privés) continuent de freiner l'émergence du secteur privé.

2.2 Le contexte social

20. **la pauvreté ;** Plus de la moitié de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté et près d'un guinéen sur quatre se trouve dans une situation d'extrême pauvreté en milieu rural. Selon les résultats de l'Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté (EIBEP 2002/2003), l'incidence de la pauvreté s'élève à 49,2% et celle de l'extrême pauvreté à 19,1%. L'inflation a été de 31,03% en 2005 contre 27,6% en 2004. Cette forte augmentation de l'inflation résulte en grande partie de l'augmentation du prix des produits pétroliers, de la pénurie des denrées de première nécessité et de la détérioration du taux de change du franc guinéen par rapport aux principales devises. Cette situation a considérablement affecté le pouvoir d'achat du guinéen en général et aggravé celui des populations en dessous du seuil de pauvreté.

21. La proportion de la population souffrant de faim et de malnutrition augmente en Guinée. La majorité des ménages (53,2 %) estiment pouvoir s'alimenter suffisamment en quantité, 6,6 % en qualité. Cependant, près d'un tiers des ménages (33,6 %) déclarent ne pas arriver à satisfaire leurs besoins nutritifs ni en qualité ni en quantité. Plus de 19 % de la population vit en dessous du revenu qui procure un apport calorique minimum. En milieu urbain ce ratio est de 4,6 % contre 25,3 % en milieu rural. Ce milieu contribue pour près de 93 % à la malnutrition protéino-calorique. L'écart moyen par rapport à ce seuil est de 10,8 % (14,3 % en milieu rural et 2,6 % en milieu urbain).

22. Les prix des denrées de première nécessité comme le riz, ont quadruplé en l'espace de deux ans et les prix à la consommation ont augmenté de plus de 40% alors que le revenu national brut par habitant a baissé passant de 450 US\$ en 2000 à 385,7 US\$ en 2004. L'inflation a fortement affecté le pouvoir d'achat des ménages. Le contexte social est très difficile notamment au cours des trois dernières années.

23. **les conflits armés ;** La Guinée a été victime de la situation de conflits dans la sous région. Elle a été affectée notamment par les guerres civiles du Sierra Leone et du Libéria. Entre septembre 2000 et mars 2001, le pays a subi une série d'agressions de la part de groupes armés venus du Libéria et de Sierra Leone. L'hospitalité de la Guinée par rapport aux réfugiés n'a pas été efficacement soutenue par des programmes de reprise de la production au niveau des zones rendues exsangues après le départ progressif des réfugiés.

2.3 L'environnement régional et international

24. Les politiques nationales de la Guinée baignent dans un environnement caractérisé par plusieurs mécanismes régionaux et internationaux : l'OMC, le futur Accord de Partenariat Economique (APE) entre la CEDEAO et l'Union Européenne, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), qui a au cours des trois dernières années, impulsé de façon significative la réflexion stratégique sur le développement du secteur agricole. L'adoption en 2003, à Maputo, du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) dans le cadre du NEPAD a donné une impulsion supplémentaire au processus par l'élaboration du Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT) et l'élaboration de la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) à travers la

CEDEAO.

25. La Guinée est par ailleurs bénéficiaire de plusieurs préférences comme les autres PMA (TSA, AGOA, SGP, préférences bilatérales du Maroc). De certaines de ces préférences, la Guinée ne tire pas actuellement avantage (AGOA et TSA) en raison de la complexité des règles d'origine, des normes sanitaires et phytosanitaires et autres obstacles techniques au commerce (OTC) ainsi que de la faiblesse de la production nationale. La libéralisation multilatérale conduirait progressivement à une baisse de la valeur de ces préférences pour la Guinée.

26. Les flux d'échanges de produits du cru sont importants entre la Guinée et les pays voisins (Sénégal, Mali, Gambie, Guinée Bissau, Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire) dont au moins 4 pays de l'espace UEMOA (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau). La Guinée n'en tire pas le profit attendu du fait de son caractère souvent informel malgré l'avantage que lui confère le glissement nominal de sa monnaie. L'intégration est une opportunité supplémentaire de marché (plus de 250 millions d'habitants en zone CEDEAO) pour les produits guinéens (notamment fonio, fruits et légumes, manioc, grain d'arachide, pomme de terre, colas, huile de palme, bananes plantains, café).

27. Ces dernières années, la Guinée est confrontée à deux nouveaux paramètres : la montée en puissance des normes dans les échanges internationaux OMC (normes sanitaires et phytosanitaires, résidus de pesticides...) d'une part et d'autre part, la concurrence déloyale exercée dans le secteur du coton par les américains et européens au moyen des subventions allouées à leurs producteurs.

28. Face au processus de globalisation des économies et des échanges qui progresse rapidement, des réflexions ont été menées dans le domaine de la maîtrise des négociations commerciales par : i) l'organisation d'un atelier d'information et de formation initiale sur le commerce international animée par l'association SOLAGRAL ii) des études de capitalisation par filière (riz, maïs, huile de palme, pomme de terre) et iii) une étude d'impact des mesures tarifaires sur l'agriculture et l'agro-alimentaire guinéens dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique (APE), a été réalisée par le Projet d'Appui à la Dynamisation des Filières Vivrières (DYNAFIV).

29. Ce travail a permis d'évaluer et d'analyser l'impact sur l'agriculture guinéenne et le secteur de l'agro-alimentaire des mesures de désarmement tarifaire actuellement appliquées ou envisagées par la Guinée dans le cadre des discussions au sein de la CEDEAO sur la création d'un TEC harmonisé avec celui de l'UEMOA, des négociations entre la CEDEAO (plus la Mauritanie) et l'UE sur un Accord de Partenariat Economique (APE) et des négociations au sein de l'OMC.

3 LES PRINCIPALES CONTRAINTES DE L'AGRICULTURE

30. Malgré les investissements importants consentis dans le développement des filières ou productions agricoles, celles-ci restent peu productives et peu compétitives en raison de multiples contraintes dont les plus importantes sont les suivantes :

3.1 Production végétale :

31. Des contraintes d'ordre structurel du fait que l'agriculture guinéenne est de type familial et de subsistance : la production agricole est assurée par des exploitations agricoles de petite taille, non équipées et ne disposant que de faibles ressources financières. La taille des exploitations est inférieure à 3 hectares et le système de culture dominant est la défriche brûlis (90% des exploitations). Le taux d'équipement est de 1,6 à 1,8 unités en moyenne de petits outillages (houe/bêche, manchette/coupe-coupe, faucille/couteau), 14 charrues pour 100 exploitations et 6 tracteurs pour 1 000 exploitations.

32. Des contraintes techniques liées à la faible productivité des filières vivrières et commerciales d'exportation : durant la période de la LPDA2, il a été constaté que l'augmentation des productions agricoles notamment vivrières, était beaucoup plus le fait de l'extension des superficies cultivées que de l'accroissements des rendements donc de la productivité.

33. La troisième contrainte majeure de l'agriculture guinéenne est son faible taux d'utilisation d'intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, semences améliorées) qui est l'un des plus bas de l'Afrique subsaharienne. En effet l'agriculture guinéenne consomme en moyenne 5 kg/ha d'engrais tandis que cette moyenne est de 10 kg en Afrique, 60 kg au Proche Orient, 130 kg en Asie et 90 kg au niveau mondial. Pour l'ensemble du pays, il ressort des résultats du RNA de 2001 que les fumures organiques sont appliquées sur 14% des parcelles des cultures annuelles et les engrais minéraux sur 2% des parcelles. Par ailleurs il faut souligner que 29% des parcelles cultivées par les femmes font l'objet d'emploi de fumure organique contre 5,9% pour les hommes

34. La faible maîtrise de l'eau constitue une contrainte majeure à l'intensification agricole. Sur un potentiel en terres irrigables de l'ordre de 362 000 ha, seulement 30 200 ha ont fait l'objet d'aménagement soit 9% dont 8 500 ha de bas-fonds (20%), 7 700 ha de plaines intérieures (6%), 2 500 ha de plaines d'arrière mangrove (3%) et 11 500 ha de plaines de mangrove (10%). Ces réalisations sont toutefois restées en deçà des besoins des producteurs.

35. La quatrième contrainte est relative à la faiblesse du système de commercialisation et d'exportation. Les principales causes sont : (i) absence de partenaires professionnels internationaux, (ii) manque d'informations sur les marchés et les opportunités de marchés ; (iii) insuffisance des capacités de stockage et de conservation à l'aéroport et au port de Conakry, (iv) les obstacles tarifaires et non tarifaires ; (v) difficultés d'accès au crédit de commercialisation, vi) l'enclavement des zones de production

36. Des contraintes importantes communes existent par ailleurs, liées à l'accès au crédit et au foncier.

3.2 Production animale :

37. La Guinée présente des atouts non négligeables pour le développement de l'élevage: i) un cheptel relativement important, avec des races rustiques bien adaptées et trypano-tolérantes; ii) des ressources pastorales qui offrent encore des possibilités d'accroissement des effectifs de ruminants; iii) une forte demande en matière organique dans les zones à densité de population relativement forte comme le plateau central du Fouta Djallon; iii) des ressources alimentaires adaptées à l'élevage porcin, en particulier en Guinée forestière; iv) un potentiel très important de développement de l'élevage des ovins, des caprins et de l'apiculture, essentiellement en Moyenne Guinée et Haute Guinée; et v) un environnement institutionnel relativement favorable.

38. Les contraintes sont variables en fonction des systèmes de production: i) utilisation des ressources pastorales (faible offre fourragère en saison sèche, conflits agriculteurs - éleveurs pour l'utilisation de l'espace, problèmes d'abreuvement); ii) contraintes sanitaires (peste des petits ruminants et technicité insuffisante des éleveurs, parasitisme sur la volaille); iii) contraintes alimentaires sur l'élevage porcin semi-intensif et absence d'amélioration de l'élevage porcin traditionnel, plus rustique; iv) contraintes commerciales pour l'apiculture (absence d'opérateurs en aval de la production) et insuffisance de l'offre, (v) les conflits entre agriculteurs et éleveurs liés notamment aux conséquences de la transhumance en Basse Guinée.

39. Globalement, c'est la faiblesse des services aux éleveurs qui représente la contrainte majeure. La lutte contre les épizooties et la surveillance épidémiologique ont été considérablement améliorées. En revanche, des progrès importants sont encore nécessaires en matière d'approvisionnement en produits vétérinaires, de soins primaires, de conseil technique ou d'amélioration de la commercialisation, de renforcement des opérateurs privés (vétérinaires, auxiliaires, commerçants, etc.) et des OPE pour les rendre plus représentatives.

3.3 Production forestière

40. Les contraintes liées aux productions forestières sont essentiellement d'ordre anthropique, et institutionnel.

41. Les contraintes d'origine anthropique dues principalement : i) aux feux de brousse très répandus en Guinée, ils demeurent le fléau le plus néfaste dégradant le sol, détruisant la faune sauvage et la flore et asséchant les cours d'eau; ii) aux défrichements culturels et les déboisements excessifs liés au fait que

l'agriculture guinéenne est généralement du type traditionnel, et qui modifie considérablement les écosystèmes à travers les défrichements entraînant ainsi la dégradation des ressources en terre, en faune et en flore, iii) l'exploitation forestière avec des méthodes irrationnelles, provoquant la destruction de l'habitat des espèces animales et végétales empêchant ainsi la production des fruits et feuilles comestibles, iv) aux infrastructures routières, soit pour 1998, 21.000 ha de perte en écosystèmes rien qu'avec ses quelques 14.000 Km de routes classées; v) à l'urbanisation : plusieurs formations forestières périurbaines sont aujourd'hui détruites pour des besoins d'urbanisation. Des forêts dont certaines sont classées depuis longtemps ont été remplacées purement et simplement par des bâtiments ou aires publiques dans de nombreuses préfectures; vi) à la carbonisation pour l'approvisionnement des villes en combustibles de bois, vii) aux impacts des réfugiés et des incursions rebelles, viii) à l'insécurité foncière. Les autres contraintes sont liées à l'insuffisance en ressources logistiques matérielles et financières des structures chargées des Eaux et Forêts.

42. Les contraintes pouvant affecter la disponibilité de la faune sauvage sont principalement, la chasse commerciale encouragée par la demande nationale en viande de brousse et la demande internationale d'animaux vivants, de dépouilles et de trophées. Les épizooties qui s'abattent sur les populations animales provoquent des pertes considérables chez certaines espèces notamment celles qui ne sont pas résistantes. Les tabous religieux et les croyances ont également un impact sur l'utilisation des ressources de la faune sauvage.

4 LES PRINCIPALES ORIENTATIONS

4.1 Nouvelle vision de l'agriculture guinéenne

43. En Guinée, dans leur très grande majorité, les unités de production sont des exploitations familiales qui se caractérisent par des systèmes d'activités diversifiés, dans lesquels l'agriculture occupe une place importante mais variable selon les cas. Ces exploitations familiales fournissent l'essentiel de la production agricole, approvisionnent les marchés en produits bruts et participent à la structuration des territoires ; elles représentent la principale source de revenu et d'emploi de la population rurale et sont les principaux acteurs de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles. Au-delà de leurs dimensions économiques, les exploitations familiales, dans leur diversité, sont des «espaces de vie» et revêtent des dimensions sociales, culturelles, éducatives en Guinée. Les mutations du contexte régional et international de l'agriculture, depuis deux décennies, ont placées les exploitations familiales face à des défis inédits. Ainsi, l'ouverture des frontières met les agricultures familiales en situation de concurrence avec des agricultures beaucoup plus productives et qui bénéficient souvent d'aides publiques importantes. La recherche de compétitivité des produits agricoles conduira nécessairement à la spécialisation. Sous ce rapport, en Guinée, la promotion des exploitations familiales constitue un axe central de transformation de l'économie agricole guinéenne tant en termes d'emplois, de sécurité alimentaire, de gestion durable des ressources naturelles, de lutte contre la pauvreté que de cohésion sociale et d'équité.

44. Ainsi, la définition d'une nouvelle vision de l'agriculture guinéenne procède d'une analyse des mutations du contexte régional et international, du contexte national, et des options exprimées par les producteurs. Les ateliers organisés à l'intention des producteurs dans chaque région naturelle ont permis de voir également que les principales préoccupations des producteurs portent sur :

- L'amélioration de la productivité de leur exploitation : Les points de convergence entre régions sont principalement i) la centralité de l'agriculture familiale, ii) la disponibilité de bonnes semences, d'engrais, de produits phytosanitaires, de vaccins et médicaments vétérinaires, iii) la disponibilité de services agricoles de bonne qualité (recherche, vulgarisation, l'information commerciale), iv) la maîtrise de l'eau, v) la lutte contre les pratiques de dégradation des ressources naturelles.
- L'amélioration des conditions d'utilisation des terres : la réforme foncière est importante chez les producteurs. Ils expriment le souhait que cette réforme puisse leur apporter des garanties par rapport à l'usage de leurs terres leur permettant d'y investir en termes de fertilisation sans risque d'être dépossédé.

- Le financement du secteur agricole à travers le crédit agricole et la mise en place de fonds de développement du secteur agricole bâtis sur la base de prélèvements opérés sur les importations de denrées alimentaires.
- Le renforcement des capacités des producteurs à travers la formation, l'information, la participation aux instances locales, nationales, régionales et internationales de politique, de stratégie et de négociation commerciale multilatérale.
- L'amélioration de la conservation et de la transformation des produits agricoles en vue de développer une valeur ajoutée aux produits primaires.
- L'amélioration de la commercialisation à travers la mise en place d'infrastructures de marché et de systèmes d'informations fonctionnels sur les prix et les marchés.
- la souveraineté alimentaire consistant, pour les producteurs, à avoir le libre choix, en fonction des potentialités du pays, des spéculations agricoles à développer au lieu de subir la loi du marché international.
- la mise à la disposition du secteur agricole d'au moins 10% du budget de l'Etat par an et ce, conformément aux engagements des Chefs de l'Etat de l'Union Africaine à Maputo.
- L'amélioration de l'accès des produits agricoles sur le marché international et la protection ou la mise en place de mécanismes spéciaux de sauvegarde (MSS) des filières agricoles nationales par rapport aux importations agricoles notamment subventionnées.

45. Les préoccupations des paysans peuvent être formulées ainsi : « Une politique agricole qui vise une productivité agricole améliorée bâtie sur une gestion saine des ressources naturelles, s'appuyant sur un système de recherche et de vulgarisation capable de fournir les technologies adaptées aux producteurs, sur des systèmes de formation et d'information qui soutiennent les investissements dans le capital humain et sur l'amélioration des infrastructures et des capacités commerciales pour atteindre la souveraineté alimentaire et faciliter l'accès aux marchés internationaux.

46. En plus des choix exprimés par les producteurs, l'élaboration de la vision doit tenir compte de l'analyse des facteurs d'ambiance importants qui ont un déterminisme certain sur elle et qui ont été évoqués dans l'analyse du contexte. Il s'agit notamment, sur le plan national : i) du cadre macroéconomique actuel et de la possibilité des ressources de l'Etat de soutenir la croissance économique, ii) des capacités actuelles des acteurs du développement rural à développer le secteur agricole et à saisir les opportunités du marché national et international, iii) des possibilités des bénéficiaires d'accéder aux services agricoles (recherche, conseil agricole, crédit...), iv) de la situation des ressources naturelles, v) de la situation sociale (pauvreté, conflits). Sur le plan international, il s'agit de l'articulation au marché régional et au marché mondial.

47. Ainsi la nouvelle vision que les acteurs du développement rural ont retenue est celle d'une agriculture à dominante familiale, intensive, productive, moderne et durable exploitant ses avantages de compétitivité sur le marché régional et international et capable d'améliorer les revenus des producteurs à même de garantir la souveraineté alimentaire et de réduire la pauvreté.

4.2 Les Principes

48. En matière de politique agricole, poser des principes est utile parce que cela participe à l'appréciation de la cohérence entre les défis, les objectifs et les stratégies. La recherche de cette cohérence permet de juger de la pertinence des stratégies en dégagant les critères d'évaluation et de hiérarchisation des programmes en cours d'exécution ou de préparation.

4.2.1 L'efficacité économique, l'équité sociale

49. Il s'agit de critères de base participant aux choix des priorités en termes de stratégies retenues et de programmes d'actions à mettre en oeuvre dans le cadre d'une politique agricole. Une politique agricole étant un ensemble d'options en matière de répartition, de partage et de distribution des ressources, il est fondamental de l'éclairer par les critères d'efficacité économique, d'équité sociale et de durabilité.

50. L'agriculture guinéenne comporte trois types de systèmes de production : i) les systèmes de production organisés sur une base familiale et qui ont pour finalité principale la pérennisation du groupe

familial (systèmes de production vivrière et petit élevage associé). Ces systèmes sont cependant fortement influencés dans leurs stratégies par l'aversion contre les risques ; ii) les systèmes de production commerciaux entièrement orientés vers le marché et le profit qui ont, dans un contexte normal, recours à des techniques de production intensives (horticulture, aviculture et à un degré moindre élevage intensif de viande et l'élevage laitier) ; iii) les systèmes de production de type industriel qui utilisent le salariat agricole se trouvent dans la culture du palmier à huile, du café, de l'hévéa. Bien qu'il y ait peu de statistiques permettant de cerner l'importance respective des différents systèmes de production, on peut cependant considérer que les systèmes de production familiaux fournissent la majorité de la production agricole dans le cadre de modes de production traditionnels extensifs, bénéficiant de peu d'investissements et compromettant les ressources naturelles pour les générations futures. L'efficacité économique et l'équité sociale appellent que la NLPDA accorde une importance majeure à leur transformation et modernisation.

51. L'importance du rôle des femmes dans l'agriculture appelle une prise en compte particulière de la participation des femmes dans le secteur agricole. Les femmes et les jeunes constituent, en effet, les principaux noyaux de l'agriculture familiale dominante en Guinée. Les désavantages dont ils sont victimes du fait des valeurs traditionnelles souvent mal interprétées, sont incompatibles avec le développement de l'économie rurale. Il est nécessaire que des orientations soient prises non seulement au niveau de leurs activités de production mais au niveau de l'élaboration des politiques et stratégies agricoles et au niveau des instances de planification et de décision du secteur agricole.

4.2.2 Cohérence avec la politique de décentralisation

52. La NLPDA s'inscrit dans le cadre du processus de décentralisation eu égard aux résultats encourageants enregistrés dans la mise en œuvre du PACV1. Il doit permettre la prise en compte des préoccupations des producteurs dans le cadre du renforcement des capacités locales suivant le principe de subsidiarité. Il s'agit de favoriser la gestion locale des actions de développement que l'Etat ne pourra pas prendre en charge avec la même efficacité conformément aux textes et lois sur la décentralisation notamment à travers plans de développement local des Collectivités Rurales de Développement (CRD). En outre la déconcentration des services de l'Etat permettra de rapprocher l'administration agricole des populations à la base.

4.2.3 La cohérence avec la SRP et les OMD

53. Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) est un cadre approprié pour la mobilisation des efforts et la coordination des interventions en faveur du développement économique et social du pays adopté par le gouvernement en janvier 2002. Il s'articule autour de trois axes principaux que sont : i) l'accélération de la croissance avec de larges opportunités d'emplois et de revenus pour les pauvres, ii) le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base, et iii) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

54. Il a assigné au secteur agricole et rural le rôle moteur de croissance économique du pays à l'horizon 2015. Cette place prépondérante donnée au développement rural résulte de l'importance des productions agro-sylvo-pastorales dans la formation du PIB, de l'existence de gisements de croissance à faire valoriser et également de l'ampleur de la pauvreté en milieu rural. Dans ce contexte l'élaboration de la Nouvelle Lettre de Politique de Développement Agricole a été engagée pour donner un contenu opérationnel à la SRP dans ce secteur. Parmi les piliers sur lesquels s'appuie la SRP figurent, au-delà de la stabilisation du cadre macro économique et du développement des infrastructures de base, deux points importants qui constituent un lien fort avec le secteur agricole. Il s'agit : de l'appui aux secteurs porteurs de croissance et du renforcement du dispositif institutionnel, législatif et humain.

55. Une fois validée par l'ensemble des acteurs du secteur et adoptée par le gouvernement, la NLPDA constituera le cadre de référence et de mise en cohérence pour toutes les interventions dans le domaine du développement de l'agriculture, de l'élevage et des forêts en droite ligne des orientations du DSRP et des OMD.

56. L'insertion des OMD dans les orientations et dans le plan d'actions du DSRP II permettra de voir la relation OMD-SRP-Secteur agricole.

4.2.4 Cohérence avec la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP)

57. La CEDEAO s'est dotée d'une politique agricole commune dont l'objectif global est de : «Contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres ». Six objectifs spécifiques ont été identifiés à savoir : (i) Assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine, (ii) réduire la dépendance vis-à-vis des importations en accordant la priorité aux productions alimentaires, (iii) favoriser une intégration économique et commerciale équitable des exploitations agricoles dans les marchés locaux, régionaux et internationaux, permettant d'améliorer les revenus de la population agricole, (iv) développer l'emploi et les revenus en amont et en aval de la production proprement dite, et contribuer au développement des services en milieu rural, (v) Assurer une intensification rationnelle des systèmes de production, appropriée aux différents contextes agro-écologiques, afin d'assurer une croissance de la production tout en préservant les ressources naturelles, (vi) Contribuer à réduire la vulnérabilité des économies Ouest-africaines et à réduire les facteurs d'instabilité et d'insécurité régionale. La NLPDA devra tenir compte de ce cadre régional intégrateur de politique agricole qui détermine l'environnement régional.

58. Depuis le début de l'année 2005, la Guinée a procédé à une importante réforme tarifaire. Certains droits à l'importation en Guinée (droit de douane d'entrée, droit fiscal d'entrée), ont été remplacés par un droit de douane d'entrée unique, dont la plupart des niveaux sont alignés au TEC de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

59. Dans le cadre du processus d'extension du TEC/UEMOA, afin de disposer d'une politique appropriée pour le commerce extérieur des produits agricoles et alimentaires, la CEDEAO est en train de définir une structure tarifaire différenciée aux frontières de son espace appropriée aux spécificités du secteur agricole. Cette différenciation vise à rendre opérationnel le **principe de souveraineté alimentaire** adopté par les Chefs d'Etats, en déterminant un niveau de protection / ouverture du marché ouest africain variable selon la sensibilité des produits, les distorsions de concurrence sur les marchés mondiaux et la nécessité variable de protection des investissements.

60. La CEDEAO est en train de procéder dans le cadre sa Politique Agricole Commune à l'harmonisation des positions de négociation internationale dans le cadre de l'OMC et des Accords de Partenariat Economique avec l'Union Européenne. A cet effet, bien que le Code des investissements offre déjà des avantages, l'APE devrait renforcer la dynamique de l'intégration régionale et le marché commun de la CEDEAO sur lequel la Guinée a des avantages comparatifs pour certains produits (la pomme de terre, l'huile de palme et les viandes,). En revanche, la mise en place d'une zone de libre échange entre l'UE et la CEDEAO se traduirait par un désarmement tarifaire très important, avec une baisse générale des tarifs. Certains produits importés de l'UE comme la farine et l'huile végétale entreraient sur le sol guinéen en payant des taxes minimales (2,5%). D'autres tels les viandes, les pommes de terre et oignons qui sont aujourd'hui assujettis à la TVA paieraient des droits fiscaux de l'ordre de 20 %. L'impact négatif sur les filières agricoles et agroalimentaires sensibles serait surtout important sur l'huile de palme, la viande bovine et de poulet, la pomme de terre, les farines et les eaux minérales. Pour l'huile de palme et la viande de poulet, cet impact serait d'autant plus grave que sont les deux filières qui ont le potentiel d'expansion économique le plus important. Les pertes sur les revenus ruraux (paysans et autres) seraient d'autant plus regrettables que la défense des revenus ruraux est stratégique dans la lutte contre la pauvreté.

61. Ainsi en tenant compte des évolutions des politiques et stratégies au niveau sous régional et international (politique agricole commune de la CEDEAO, Tarif Extérieur Commun, Accords de Partenariat Economique, AGOA, Organisation Mondiale du Commerce, etc.), la nouvelle stratégie de développement des filières agricoles, devra chercher à lier davantage les producteurs aux marchés non seulement pour encourager les hausses de production mais également pour améliorer la capacité des agriculteurs et des industries nationales à saisir les différentes opportunités commerciales.

4.2.5 Cohérence avec le PDDAA/NEPAD de l'Union Africaine

62. Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) initié dans le cadre du NEPAD et approuvé par l'Union Africaine a pour objectifs la renaissance de l'agriculture africaine, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Il se fonde sur quatre piliers qui sont : (i)

l'amélioration de la fertilité des sols dans les systèmes irrigués, (ii) l'amélioration des infrastructures et d'accès aux marchés, (iii) l'amélioration de l'offre alimentaire, (iv) le renforcement de la recherche agricole et le transfert de technologies.

63. Des plans d'actions propres à chaque région géographique africaine ont été élaborés. Ainsi pour la région ouest africaine, la CEDEAO a élaboré un plan d'actions convergent avec celui de sa politique agricole commune. Dans l'ensemble des Etats de la CEDAO, la FAO a appuyé la préparation de programmes d'investissements à moyen terme (PNIMT) permettant de mettre en œuvre le PDDAA. La NLPDA devra s'inscrire dans cet exercice global pour caler les préoccupations de la Guinée en matière d'agriculture dans le cadre du PDDAA/NEPAD.

5 LES OBJECTIFS

64. La croissance du secteur agricole en Guinée, bien que supérieure à la croissance démographique, pourrait être plus importante, compte tenu des potentialités et des opportunités de développement. Elle est, en partie, limitée par des contraintes de structure et des contraintes macro-économiques. La politique monétaire actuelle (taux d'intérêt élevés), peu propice à l'investissement productif, donne peu de souplesse aux politiques sectorielles du fait que les gains de productivité doivent passer par une baisse des coûts en valeur nominale. Il faut une politique de développement agricole capable de faciliter l'accroissement de la production alimentaire, de reconquérir le marché intérieur et de relancer les exportations tout en préservant la base productive.

65. La NLPDA vise à (i) améliorer l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et des marchés, (ii) promouvoir l'entrepreneuriat agricole grâce à la stimulation de l'initiative privée et (ii) améliorer l'efficacité des exportations. Elle va s'appuyer sur les dynamiques d'investissement privé, de production et de recherche de productivité dans l'agriculture. Son impact devra se mesurer à travers: i) l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers la diversification des productions vivrières et la réduction des importations de riz ; ii) l'amélioration progressive de la balance des paiements.

66. La NLPDA devra susciter l'amélioration de l'efficacité de l'Etat au niveau de l'allocation des investissements publics notamment par :

- le maintien d'une importante aide publique externe ciblée sur les investissements structurants devant créer les conditions d'efficacité des marchés ; il faut donc que l'aide internationale puisse être prioritairement mobilisée sur les opérations dont les dynamiques productives peuvent améliorer les performances macro-économiques, tout en assurant le financement général des infrastructures.
- le renforcement des conditions d'Etat de droit permettant de poursuivre la libéralisation des initiatives privées ;
- le renforcement des incitations à l'administration pour améliorer sa capacité à appliquer les politiques et stratégies retenues.

67. Le défi majeur de la NLPDA sera de passer d'une agriculture encore largement d'autosubsistance à une agriculture de marché. C'est dans le cadre de cette évolution que le secteur privé aura un rôle essentiel à jouer. C'est également dans le cadre des politiques de développement de chacune des productions (agricoles, animales et forestières) que sera prise en compte la dimension régionale.

68. L'Etat ne peut soutenir financièrement toutes les initiatives, tous les secteurs, toutes les localités en même temps, sans considération de critères d'efficacité. Aussi, un critère simple d'efficacité dans une période où les financements sont insuffisants relativement aux besoins et où il faut favoriser absolument la croissance, est de soutenir préférentiellement les dynamiques économiques qui démarrent, qu'il faut conforter ou qu'il faut étendre. Les dynamiques à soutenir concernent la production vivrière (riz, céréales, tubercules, plantains, légumineuses alimentaires, productions animales), la diversification de la production alimentaire (fruits, légumes), et les productions d'exportation. Chacune de ces dynamiques a une réalité géographique spécifique : bassin de production, voies de communication, lieux des marchés et de la transformation, lieux de consommation ou d'exportation. La dynamique dépend de facteurs tels que le

niveau de développement des infrastructures de production et de transport, le fonctionnement des marchés, les potentialités de production du milieu, ainsi que la capacité d'initiative des sociétés locales tant au niveau des collectivités locales (CRD) qu'au niveau de l'initiative privée (groupements de producteurs, entrepreneurs, commerçants).

69. Quatre dynamiques pourraient être analysées de manière plus détaillée dans les plans d'actions de la NLPDA:

- la possibilité d'induire une diversification bien ciblée en Guinée Maritime (riz de mangrove, fruits et légumes, anacardier, palmiers à huile, aviculture);
- le développement du potentiel de production de la Guinée Forestière (riz de bas fonds, café, palmiers à huile, hévéa, bananes plantains, porciculture);
- les possibilités de débloquer la production cotonnière, de développer les cultures de céréales (riz des plaines alluviales, maïs), l'arachide, la production bovine et de petits ruminants, la culture de l'anacarde, de l'igname et du manioc en Haute Guinée ;
- le développement des cultures de céréales (fonio, maïs), l'arachide, des cultures maraîchères, fruitières, de rente (café arabica), la pomme de terre et la production de viande bovine et de petits ruminants en Moyenne Guinée.

69. Ainsi, suivant les axes à développer et les bonnes perspectives économiques liées à la mise en oeuvre de la stratégie de croissance accélérée, les objectifs sectoriels visent à assurer une croissance du PIB agricole de 6% en l'an 2009 et de 10% en l'an 2015.

6 LES AXES STRATEGIQUES DE LA NOUVELLE LPDA

70. Les principaux axes de stratégie retenus pour atteindre ces objectifs tiennent compte des contraintes macro-économiques et de l'expérience acquise avec la mise en oeuvre de la LPDA2. Ils privilégient les poches de productivité qui offrent des possibilités d'une croissance accélérée et les zones d'extrême pauvreté dans le souci d'un développement rural équilibré. Il s'agit de :

- poursuivre la politique de sécurité alimentaire pour la souveraineté alimentaire notamment par (i) l'appui à l'augmentation de la productivité et de la compétitivité de la production agricole sur une base durable et en particulier rizicole la promotion des productions vivrières de substitution, et (ii) l'appui à l'amélioration de la productivité et de la santé animale;
- développer les exportations agricoles et réduire les importations alimentaires en vue de résorber, à terme, le déficit de la balance commerciale agricole. Les progrès déjà sensibles réalisés dans l'accroissement des exportations agricoles et la tendance à la baisse des importations alimentaires de ces dernières années justifient cette option;
- Développer les mesures d'accompagnement nécessaires à l'efficacité des investissements notamment :
 - favoriser le développement d'un secteur agricole privé dynamique en améliorant les outils de financement ainsi que l'environnement législatif et réglementaire;
 - développer un système viable de financement des producteurs, des professionnels au niveau des différents segments du secteur agricole à travers le crédit agricole
 - améliorer les infrastructures socio-économiques du monde rural et, notamment, le réseau de pistes rurales, l'électrification rurale, l'hydraulique villageoise, les aménagements hydroagricoles, les marchés ruraux;
 - améliorer la productivité de l'exploitation agricole par une politique d'amélioration de la fertilité des sols, d'encouragement à l'utilisation des intrants améliorés (semences, fertilisants, produits de traitement phytosanitaires, intrants vétérinaires et zootechniques) et de mécanisation agricole adaptée ;
 - assurer la protection de l'environnement et promouvoir une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles, génétiques animales et phytogénétiques

- renforcer les capacités institutionnelles et humaines des acteurs du secteur agricole (administration, producteurs, privés, société civile);
- améliorer la qualité des services publics et projets agricoles;
- améliorer la prise en compte du genre (femmes) et des jeunes ruraux dans le secteur agricole.

6.1 Axe stratégique n°1: Renforcer la sécurité alimentaire par la diversification et l'accroissement des productions vivrières et animales pour promouvoir la souveraineté alimentaire

71. Le potentiel de développement des systèmes de cultures inondées est considérable. Une étude réalisée conjointement par la FAO et la Direction Nationale du Génie Rural révèle que les superficies aménagées par rapport au potentiel aménageable sont très faibles : 20% pour les bas fonds, 6% pour les plaines intérieures, 3% pour les plaines d'arrière mangrove et 10% pour les plaines de mangroves. Les aménagements de ces zones inondables permettraient d'augmenter significativement les rendements à l'instar du Projet de Développement de la Riziculture en Guinée Maritime (PDRIGM) qui a permis de 1997 à 2003, de faire passer les rendements de 0.8 t/ha à 2.5 t/ha en moyenne.

72. Les tendances actuelles de la diversification agricole, en particulier dans les régions les plus vulnérables (les plus pauvres), si elles sont poursuivies, mettraient les objectifs de sécurité alimentaire de la Guinée à portée de main. Les axes d'intervention seront les suivants :

6.1.1. Le développement des productions vivrières notamment du riz dans le cadre de systèmes de production durables ;

73. Le développement des cultures vivrières notamment du riz demeure un axe stratégique de la NLPDA dans le cadre de la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire de la Guinée. Une telle option se fonde sur l'importance du riz comme aliment de base en Guinée et sur la nécessité de préserver les populations rurales productrices de la vulnérabilité alimentaire.

74. La filière riz a des acquis permettant de mettre l'accent sur des perspectives de croissance durable portant notamment sur : i) la maîtrise des coûts liés aux aménagements et l'appropriation par les bénéficiaires des mécanismes de gestion des périmètres irrigués à travers leurs comités de gestion ; ii) l'émergence d'organisations professionnelles dynamiques dans les secteurs de la production et de la commercialisation, iii) l'existence de technologies et techniques rizicoles performantes testées par la Recherche et adaptées à tous les systèmes de culture, iv) l'émergence de véritables « origines » pour le riz local : riz de Sinko, de Lola, de mangrove, de bowés..

75. Les axes d'intervention porteront sur :

- La concentration des investissements rizicoles dans deux grands pôles de développement situés en Basse Guinée dans les plaines de mangrove et en Haute Guinée dans les plaines alluviales le long du fleuve Niger et de ses affluents,
- Le développement de la riziculture de mangrove en mettant l'accent sur les aménagements avec maîtrise de l'eau dans un objectif de double culture,
- La poursuite du développement de la riziculture de bas-fonds dans une perspective de diversification y compris avec la rizipisciculture et les cultures de contre saison de maraîchage.
- le soutien à la riziculture de coteaux à travers l'accompagnement d'un système intensif durable en lien avec la recherche/développement et assurant le renouvellement de la fertilité des sols ;
- La définition d'une lettre de mission pour la filière riz renouvelable tous les 5 ans comme conditions préalables aux investissements à y consentir à l'instar du Sénégal et du Mali. Cette lettre aura pour objet de déterminer les investissements requis, les mécanismes de gestion de la filière avec la définition

des rôles des différents acteurs (Etat, OP, Privés), les soutiens à apporter à la mise en place d'une interprofession de la filière les résultats attendus des investissements consentis, les modalités de gestion et d'entretien des aménagements, et ouvrages, le système de protection de la filière. L'intérêt de la lettre de mission est de disposer d'un document qui constitue un engagement entre l'Etat et ses Partenaires (Bailleurs de fonds qui financent la filière, interprofessions créées, Privés importateurs d'intrants, importateurs de riz et commerçants de riz local) renouvelable selon une périodicité (5 ans par exemple). Toutes les parties veilleront à respecter les dispositions de la lettre de mission qui fera l'objet d'une évaluation commune périodique.

- La revue de la protection de la filière riz local : Avec une tendance à la baisse des cours mondiaux du riz, le système de taxation variable pour protéger la filière riz local est peu fonctionnel (avec une taxe actuelle de 58 732 FG par tonne métrique et un taux de protection nominale voisin de 15 %). Le dispositif doit être revu d'autant plus que la Guinée a consolidé son taux de tarification consolidé à 40 % au niveau de l'OMC. La stratégie à développer doit considérer l'exemple des pays voisins qui ont expérimenté une telle politique et en tirer les leçons mais en privilégiant des exercices de simulation de tout système retenu par rapport aux réalités de la Guinée en prenant en compte deux facteurs importants: i) les producteurs de riz sont parmi les populations à plus faible revenu vivant surtout d'autoconsommation. Il faut les aider à produire plus, à diversifier leur production et à pouvoir vendre à des prix attractifs pour se procurer des revenus et réduire ainsi leur vulnérabilité. Sous ce rapport il est nécessaire de protéger les prix de la production locale de riz ; ii) le riz local jusqu'à présent bénéficie d'une prime de qualité des consommateurs capables de l'acheter (ce n'est pas la majorité de la population) qui sont prêts à le payer plus cher. Il est donc nécessaire de bien moduler la protection en fonction des marges de progrès obtenus dans l'amélioration de la productivité de la filière nationale de riz pour ne pas porter préjudice aux nombreux consommateurs de riz importé en Guinée qui ne disposent pas d'un revenu suffisant leur permettant de payer du riz local.

6.1.2. La diversification des productions vivrières comme alternative

76. Les tendances de la diversification agricole, en particulier dans les régions les plus vulnérables (les plus pauvres), mettraient les objectifs de sécurité alimentaire de la Guinée à portée de main. La promotion du manioc, du maïs, du fonio, du taro, du sorgho, de l'igname, etc. comme produits de remplacement du riz accélérerait la substitution spontanée continue du manioc dans ses diverses formes contre une partie du riz consommé dans le régime alimentaire guinéen. L'évolution des prix observés ces dernières années favorise cette substitution. L'igname constitue actuellement un produit de consommation dans les marchés urbains mais aussi un produit d'exportation par excellence surtout au niveau sous régional. Les axes d'intervention par filière porteront sur :

- **Le manioc** : la filière manioc présente des acquis intéressants sur lesquels des perspectives de croissance peuvent être fondées. Il s'agit notamment i) des itinéraires techniques ont été mis au point par la Recherche Agricole (IRAG) et des moyens de lutte contre la mosaïque et la cochenille farineuse (introduction et vulgarisation des variétés améliorées et de la lutte biologique). ii) des revenus bruts du manioc par hectare qui sont plus élevés que pour les cultures de substitution². Ils sont deux fois plus importants que ceux du riz et du coton et trois fois ceux du fonio (PASAL, 2001), iii) du fait que le manioc se comporte mieux que d'autres cultures dans l'éventualité de conditions défavorables de croissance et donne, en moyenne, des rendements qui sont sensiblement plus élevés que les cultures de substitution, iii) des marges de progrès importantes (les résultats des essais en milieu atteignent en moyenne les 25 tonnes à l'hectare sans engrais avec les variétés de la série des TMS (30395, 3055, 30337...), iv) de la signature d'une convention de partenariat entre l'IITA et le MAEF pour un appui au développement des filières Manioc et maïs en Guinée à l'image des résultats obtenus au

² Il faut mentionner que la comparaison de ces cultures, y compris le riz, concerne les rendements moyens dans tout le pays. Dans le cas du riz, il s'agit de surestimations pour les terres non irriguées où le manioc est en concurrence en sa faveur avec le riz de montagne dont les rendements sont très souvent inférieur à 1 TM/ha.

Ghana et au Nigeria. Les perspectives raisonnables de croissance porteraient sur une augmentation annuelle du rendement de 2 t/ha. Les programmes porteraient sur : i) la mise en œuvre d'un programme de diffusion des variétés précoces, ii) l'amélioration des infrastructures de marché, iii) les investissements dans l'amélioration des capacités de transformation en zone rurale. Les axes stratégiques porteront sur : i) la mise en œuvre d'un programme de diffusion des variétés précoces ; ii) l'amélioration des infrastructures de marché, iii) l'amélioration des capacités de transformation en zone rurale

- **L'igname** : la filière igname présente des acquis intéressants sur lesquels des perspectives de croissance peuvent être fondées. Il s'agit de i) l'émergence d'une puissante Fédération des Producteurs d'Ignames de la Haute Guinée, ii) la meilleure connaissance des variétés locales d'igname, les recherches menées au CRA de Bordo (Kankan) en 1988 ont permis un inventaire et une collecte de 13 variétés, iii) des opportunités de valorisation de la production d'igname en terme de transformation et d'exportation (l'igname est exportée par la route vers le Mali, le Sénégal, la Sierra Leone et le Liberia). Les perspectives raisonnables de croissance porteraient sur une croissance annuelle de la productivité de 2 t/ha. Les interventions porteront sur : i) le renforcement des activités de recherche développement : ii) la diffusion des plants de bonne qualité auprès des agriculteurs, iii) l'amélioration des pratiques de culture telles que l'utilisation d'herbicides non nocifs pour le consommateur et la réduction de la main d'œuvre, iv) un appui en termes d'information sur les marchés principaux en Guinée ainsi que dans les pays voisins, v) l'introduction des technologies de conservation et de transformation disponibles dans les pays voisins en faveur des femmes.
- **La pomme de terre** : Le potentiel de production de la pomme de terre est encore sous exploité. En effet, la Guinée dispose encore d'importantes capacités de production non mises en valeur pour les terres cultivables sur les plateaux (150 000 ha). De plus, il semble que les conditions du milieu soient favorables à une production intensive et que la qualité du produit soit très appréciée par les consommateurs. La filière pomme de terre distribue 8 milliards de revenus (2 millions d'euro) de façon équitable entre les agents : plus de 5 milliards pour les paysans et 2 milliards GNF pour les autres agents (transporteurs, commerçants,...). De plus la filière pomme de terre rapporte des devises à la Guinée car le coût des semences qui sont importées, est largement couvert par les recettes d'exportation vers le Sénégal. C'est donc une filière qui est en pleine expansion et qui selon la Fédération des Producteurs du Fouta Djallon (FPDF) représente une activité génératrice de revenus pour environ 5000 producteurs. La FPDF évalue aujourd'hui à 100.000 tonnes, le marché potentiel de pommes de terre dans la sous région.. Les axes d'intervention porteront sur l'amélioration de la culture de pomme de terre dans les préfectures de Pita, Dalaba, Mamou, Tougué et Mali avec le maintien du rendement aux environs de 30 T/ha en mettant l'accent sur la lutte contre les ennemis des cultures par des itinéraires techniques appropriés.

6.1.3. Le développement des productions animales

77. La Guinée est l'un des pays qui a les meilleures performances en Afrique de l'ouest en termes d'augmentation de la production de viande et de volaille. Tous les objectifs de consommation qui étaient fixés par la LPDA2 ont été largement dépassés du fait notamment d'une meilleure maîtrise de la situation sanitaire du cheptel, de l'insertion du secteur privé vétérinaire, des efforts d'organisation des professionnels du bétail et de la viande. Ainsi la consommation de viande actuelle de 6,39 kg/hbt/an dépasse les prévisions de 5,57 kg/hbt/an en 2010. Celle d'œuf est de 21 œufs/hbt/an dépassant ainsi les prévisions de 18 œufs/hbt/an pour 2010. Celle de lait de 11,5 litres/hbt/an, dépasse les prévisions de 10,57 litres/hbt/an de 2010.

78. La demande en viandes et produits avicoles s'est accrue de manière considérable dans la sous région ces dix dernières années. Les opportunités d'exportation régionale pourraient exister pour la volaille, les bovins et le porc.

79. L'évolution des prix montre que face aux importations, la volaille locale guinéenne a été compétitive sur le marché intérieur. En début 2005, le prix du poulet importé entier congelé était de 9.000 FG au détail. Les cuisses de poulet importé se vendaient 7.000 fg ainsi que les croupions et ailes. Le poulet de

chair local se vendait à 8.000 FG le kg, donc à un prix inférieur au poulet entier importé. Le poulet traditionnel, qui se vendait en début 2005 à 8.500 FG à Conakry est actuellement en concurrence avec le poulet importé découpé qui se vend à 1.500 FG moins cher. La préférence du consommateur pour le produit local explique la résistance du poulet traditionnel à la concurrence du poulet découpé. Les perspectives de croissance en matière de production animale de la Guinée montrent que le secteur de l'élevage peut produire une croissance de ses productions d'une manière générale de 3 à 4% par an.

80. Les axes d'intervention porteront sur :

- l'amélioration des conditions d'élevage en système traditionnel par la mise en place de programmes d'amélioration de l'alimentation, de l'abreuvement et des conditions sanitaires du bétail et du potentiel génétique des races locales ;
- le renforcement des infrastructures d'élevage ;
- l'intensification et la spécialisation des élevages ;
- le développement de l'élevage à cycle court ;
- l'amélioration des conditions sanitaires, d'habitat en aviculture traditionnelle ;
- le développement d'une aviculture améliorée notamment par l'approvisionnement en céréales.
- Le renforcement des services vétérinaires.

81. Pour une gestion durable des ressources génétiques animales, les axes d'intervention porteront sur : (i) le développement des connaissances sur les caractéristiques zootechniques et génétiques des ressources génétiques animales ;(ii) la mise en place d'un dispositif d'appui pour la gestion durable et la conservation des ressources génétiques animales (CNA, réglementation de l'introduction des gènes exotiques) ;(iii) la promotion du développement des races locales et la préservation de leur environnement ; (iv) la poursuite du programme d'amélioration génétique des bovins par la sélection en race pure en prenant en compte les acquis des CAE de Boké et Famoila et son extension aux petits ruminants sur l'aspect viande ;(v) la mise en place d'un programme de croisement entre la N'Dama et les races exotiques pour la production semi-intensive de lait en milieu urbain et périurbain (production de métis F1) ;(vi) la mise en place d'un programme de sélection intra-troupeaux au niveau des élevages porcins semi-intensifs ;(vii) le développement d'un programme d'amélioration du potentiel génétique des poules locales par l'introduction de coqs raceurs en milieu traditionnel et (viii) la poursuite des programmes d'introduction, de testage et de vulgarisation des aulacodes, lapins et autres espèces non conventionnelles.

6.2 Axe Stratégique n°2: Accroître les revenus agricoles par les opportunités d'exportations agricoles dans le cadre de la lutte contre la pauvreté

82. La croissance dans le secteur des exportations des produits agricoles constitue un levier important de l'amélioration des opportunités de revenus des populations rurales et en même temps d'augmentation des recettes d'exportation. La Guinée exporte dans les différents pays voisins, du café, du bétail (5 000 t de viande estimé) de l'huile de palme (10 000 t estimé), le beurre de karité, la pomme de terre (2000 t estimé), des mangues, des oranges, des ananas, des bananes, des tubercules et racines, de l'arachide (en cas de mauvaise campagne au Sénégal), du petit piment, des graines de néré, du manioc sec, des patates etc. et importe des huiles alimentaires, du sel, du poisson fumé, du maïs (35 000 T estimé) et du riz.

83. Pour relancer le secteur des exportations agricoles, la NLPDA devra s'inscrire dans les orientations du Cadre Intégré du Commerce adopté par le Gouvernement en 2002. Celui-ci se propose de réduire les inefficacités et les dysfonctionnements susceptibles de constituer des entraves au commerce et peser sur la compétitivité des produits guinéens. Il importe également de développer l'échelle de production pour atteindre le seuil critique de rentabilité des opérations d'exportation. Parallèlement, une démarche de qualité doit être mise en place de façon à la fois à mieux valoriser les produits et trouver de nouveaux débouchés.

84. Ainsi le Cadre Intégré a retenu sept (7) principales recommandations à savoir : (i) la libre circulation et l'évacuation des produits agricoles au plan national, sous régional et international, (ii) la réduction des

distorsions d'origine fiscale ou parafiscale sur les intrants et équipements importés, (iii) l'instauration d'un cadre incitatif et juridique attractif, (iv) la promotion des investissements étrangers et des produits guinéens à l'exportation, (v) l'appui aux organisations paysannes et groupements interprofessionnels par des actions de formation, le développement des institutions de micro crédit, le soutien aux activités des femmes, qui occupent une place prépondérante dans l'activité agricole, et sont aussi les plus touchées par la pauvreté (accès à la terre, appui à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles...), (vi) le développement des services publics de recherche et de vulgarisation et les infrastructures de commercialisation, (marchés d'intérêt national de Conakry, marchés régionaux des chefs lieux de régions, etc.), (vii) l'investissement dans la réputation de l'origine Guinée par la définition des chartes de qualité dans chaque filière et son respect par tous les acteurs concernés.

85. L'approche utilisée s'inspirera de celle du Centre du Commerce International³ et notamment de son programme de réduction de la pauvreté par l'exportation (approche PRPE). Cette approche vise à renforcer la capacité des communautés de base productrices à améliorer la chaîne de la valeur de leurs produits et à exploiter de nouvelles opportunités commerciales au niveau sous-régional, régional et international. Il offre aux communautés bénéficiaires les moyens de s'assurer de meilleures conditions de vie grâce à des activités commerciales génératrices de revenus réguliers voire d'épargne. Il est également prévu le développement de partenariats entre les acheteurs (qui sont en général des exportateurs) et les communautés productrices. Ces partenariats pourraient inclure un transfert de savoir-faire, de formation, un partage d'informations sur les exigences du marché et l'application de prix équitables aux produits à commercialiser.

86. Les composantes de cet axe fédérateur porteront sur des investissements relatifs aux filières où une amélioration de la compétitivité peut permettre à la Guinée de profiter de ses avantages comparatifs dans le marché national, régional et international caractérisés par les mécanismes de la CEDEAO, de l'OMC et des APE⁴

87. L'accent sera mis sur l'accroissement et la diversification des cultures commerciales d'exportation accompagnés d'une amélioration de la valeur ajoutée liée à la transformation.

- Pour les marchés sous régionaux, l'accent sera mis sur les produits où la Guinée a un avantage comparatif et un potentiel de développement important tels que : l'ananas, la mangue, la banane, et des produits divers (petit piment, pomme de terre, oignon, beurre de karité, arachide, huile de palme, igname, etc.).
- Pour le marché international, il s'agira de produire des masses critiques de produits agricoles répondant aux normes de qualité et capables de justifier les investissements requis. Les produits visés prioritairement concerneront la mangue, l'ananas, le café, le coton et d'autres produits de diversification (haricot vert extra fin, tomate cerise, melon, pastèque, la fraise, le litchi, les fleurs coupées, etc.)
- Une attention particulière sera accordée au développement de l'horticulture urbaine et périurbaine qui apporte des revenus substantiels aux femmes.

6.2.1. Accroissement et diversification des productions commerciales

88. Les mesures à mettre en œuvre pour accroître et diversifier les productions commerciales porteront sur des investissements à moyen et long terme permettant de résoudre les contraintes techniques dont souffrent toutes les filières citées. Il s'agit de mesures portant sur les infrastructures, les facteurs de production, les technologies capables de booster le potentiel agricole guinéen vers une production agricole durable à même de saisir les opportunités commerciales nationales, régionales et mondiales et

³ Centre du Commerce International CNUCED/OMC

⁴ Selon l'Etude sur l'Impact des mesures tarifaires sur l'Agriculture et l'Agro-alimentaire Guinéens, BCEPA, Juin 2005, Economiquement l'APE présenterait des avantages. Il devrait augmenter au moins à Conakry le pouvoir d'achat des ménages : + 3,11 % pour les pauvres et + 2,7 % pour les ménages moyens, suite à la baisse des produits importés principalement consommés en zone urbaine. L'APE diminue aussi le prix des consommations intermédiaires importées de l'UE ce qui devrait favoriser certaines unités agro industrielles (yaourt, conditionnement,...)

d'améliorer la capacité des agriculteurs et des industries rurales à réagir en fonction de l'évolution du marché. Ainsi l'accent sera mis sur :

- la promotion de semences de bonne qualité,
- l'amélioration de l'accès au crédit pour l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles,
- l'amélioration de la qualité des services agricoles (recherche, vulgarisation, conseils, politique, contrôle),
- la maîtrise de l'eau,
- l'amélioration de la fertilité des sols,
- le renforcement des capacités des producteurs,
- l'amélioration de l'insertion du secteur privé,
- la prise en compte des dispositions internationales comme la lutte contre le travail forcé des enfants dans les plantations industrielles d'exportation etc.

89. **Les productions horticoles et fruitières** : L'horticulture est l'un des sous secteurs qui offre le plus de perspectives de croissance compte tenu des ses possibilités de diversification et du meilleur prix offert sur le marché international. Le marché de l'Union Européenne est un marché porteur, en croissance et sur lequel la Guinée occupe une faible part en terme de volume, de pays ciblés, de gamme de produits offerts et de périodes d'approvisionnement.

90. Les investissements publics consentis à cette filière sont en deçà de ses possibilités. La stratégie portera sur la diversification des productions à travers une spécialisation des zones de production, l'amélioration de la gestion de la qualité, la diversification des exportations et des débouchés sur le plan international et sous régional, la transformation des produits au niveau local sera appuyée sur le plan technique. Les interventions porteront sur : i) les infrastructures, ii) la mise en place de l'interprofession ; ii) l'amélioration de la maîtrise de l'eau au niveau des bas fonds permettant une production intensive de légumes pendant la saison sèche après une récolte de riz de la saison des pluies iii) l'amélioration de la fertilité des sols par la prise en compte de la précarité du système d'accession aux terres pour les producteurs ; iv) la consolidation des efforts d'amélioration du cadre des investissements par l'appui à la mise en œuvre effective de la convention d'établissement pour les investisseurs étrangers ; v) la consolidation des acquis du CAFEX dans le domaine de la facilitation des formalités d'exportation.

91. Les axes d'intervention porteront prioritairement sur :

- **le haricot vert** : i) la mise à niveau des installations de marché réalisées à l'aéroport de Conakry (terminal, chambres froides, équipements appropriés de manutention, véhicule frigorifique etc.), ii) la mise en place des lignes de crédit pour les exportateurs et les producteurs désireux de s'investir dans la filière, iii) la facilitation de l'acquisition d'emballages appropriés pour le transport, iv), le renforcement des capacités des acteurs (producteurs, exportateurs) par la formation en marketing, négociations commerciales et gestion de la qualité, v) le développement d'une filière biologique de haricot vert. et d'un système de contractualisation entre les producteurs et les sociétés exportatrices et vi) le renforcement de la recherche/développement relative à l'intensification de la culture du haricot vert Bobby et extra fin., vii) l'accès à de plus grandes parts de marché grâce à la maîtrise des techniques de conservation « longue durée ».vii,) la maîtrise technique sur toute la chaîne (production, post-récolte et expédition) nécessitant des investissements par les PME dans les dispositifs de production, de conditionnement et de transport.
- **La tomate cerise**,i) le renforcement des capacités de production et de conditionnement et d'investissements en termes de formation professionnelle et de développement de savoir-faire technique visant le positionnement des opérateurs de taille moyenne y compris certaines unions de producteurs sur ce créneau très porteur et exigeant.
- **le melon**, i) la recherche d'opérateurs internationaux à même de développer des partenariats fructueux avec des unions de producteurs dans les deux zones à fort potentiel de développement : la Basse Guinée et la Haute Guinée ii) la réhabilitation du port de Benty indispensable à l'exportation du

melon produit depuis la zone de Fandié (Forécariah), iii) l'amélioration des conditions d'exportation par vol charter depuis Kankan considérée comme la zone la plus propice (richesse du sol en oligo-éléments) en synergie avec la mangue, la pastèque et d'autres produits, iv) l'amélioration variétale pour l'identification des variétés à haut rendement répondant à la demande internationale et aux conditions de transport notamment par voie maritime.

- **Le petit piment :** i) l'épuration et la diffusion des trois meilleures variétés de petit piment appréciées sur les marchés du Sénégal et de la Sierra Leone (Komè, Dow-Banga et Nenkenkorö) en association avec la variété QPM jaune de maïs et de riz NERICA, ii) l'introduction et l'évaluation des meilleures variétés exotiques répondant au marché mondial (Piment d'oiseau, piment d'Espelette), iii) l'appui aux groupements féminins spécialisés dans la transformation des produits agricoles (Association des Femmes Techniciennes et Technologues de Kankan, etc.) pour la production de piment bien séché et moulu très prisé sur le marché international iii) l'organisation de tests d'exportation sur le marché international,, iv) la mise en place d'une filière Bio et la formation sur les normes de qualité, etc. Par ailleurs, il est apparaît souhaitable d'envisager le développement d'une filière Bio avec une certification Ecocert. Pour ce faire, l'Etat mettra l'accent sur l'amélioration variétale et la promotion de technologies intensives à travers la recherche, le conseil agricole, la réhabilitation et/ou l'amélioration des infrastructures d'accès aux marchés.
- **P'anasanas :** i) l'amélioration de la qualité du matériel végétal, du niveau d'utilisation des fertilisants ; ii) l'amélioration du sous équipement des producteurs (découpage, sous-solage, matériels d'irrigation,) ; iii) l'amélioration du faible niveau d'organisation des producteurs.
- **la mangue :** i) le renouvellement des plantations ; ii) la réduction des pertes post récolte très élevées par l'entrepasage réfrigéré ; iii) l'exonération des matériaux d'emballage ; iv) la réduction des coûts des conteneurs maritimes.
- **le café :** la filière nécessite des investissements très lourds difficilement profitables à l'horizon 2015 mais qui constituent des perspectives intéressantes au-delà de cet horizon. Il s'agit de : i) la création d'unités de transformation agro-industrielle susceptibles d'apporter une plus value plus rémunératrice sur le marché international, ii) la mise aux normes internationales du café exporté, iii) le renforcement des organisations professionnelles de la filière café (une des raisons essentielles du peu de soin apporté au produit est le manque de professionnalisme des opérateurs et notamment des exportateurs).
- **P'huile de palme :** Le poids de la filière huile de palme (production estimée à 60 000 t par an) la place au deuxième rang des filières vivrières derrière le riz aussi bien en termes de sécurité alimentaire que de revenu. De plus la filière a l'avantage de rapporter des devises car au moins 10 000 tonnes sont exportées vers les pays limitrophes, particulièrement la Guinée Bissau et le Sénégal. Son potentiel de développement est à la mesure de ses atouts : coûts les plus bas d'Afrique de l'ouest pour la filière industrielle, possibilité d'expansion des plantations, taux record d'extraction pour la filière industrielle, qualité appréciée par le consommateur, effets positifs sur l'environnement. Elle nécessite des mesures d'amélioration portant sur : i) la productivité des palmiers naturels qui représentent 90% des palmiers à huile (5l par arbre/an contre 30 à 40l pour le palmier amélioré, ii) les techniques d'extraction d'huile qui sont dans la quasi-totalité traditionnelles (rendements faibles : 8% en moyenne par rapport au poids du régime, contre 25% pour les méthodes améliorées), iii) des appuis aux producteurs individuels notamment en matière de crédit, modernisation de la commercialisation, programme de plantations industrielles et villageoises adapté au marché régional, iv) stratégie d'exportation.
- **le coton :** pour relancer la filière et résorber la crise structurelle que connaît la filière et en regard du contexte international actuel de dépréciation fréquente des prix du coton sur le marché international (subventions des pays développés), les efforts d'investissements sont encore nécessaires. Dans la perspective des reprises cycliques, il est important de préserver cette filière d'exportation, qui a un potentiel (environ 100.000 tonnes de coton graine pour le bassin cotonnier guinéen), touche plus de 60.000 paysans organisés en groupements, Unions et Fédération, et qui contribuait en 2002 aux recettes d'exportation pour plus 9 milliards de GNF, aux revenus paysans producteurs et

organisations pour 6 milliards de GNF et à la modernisation (système de production) de 60% des exploitations agricoles de la zone cotonnière. Les axes d'intervention viseront i) le renforcement de la filière par la restructuration et la recapitalisation de la CGC(ii) améliorer la fourniture et l'accès aux intrants et équipements agricoles pour les producteurs iii) améliorer le rendement en fibres du coton graine, et iv) promouvoir l'émergence d'une interprofession de la filière coton regroupant, les producteurs, les transporteurs, l'égreneur, les négociants, les institutions et autres services d'appui.

92. **Les productions animales :** Un fort courant commercial en matière de produits animaux existe notamment pour le bétail sur pied, plus de 50 000 têtes vers les pays voisins (Guinée Bissau, Sierra Leone, Libéria). Avec la dépréciation de la monnaie ce courant s'est étendu vers le Sénégal. Une filière œufs s'est développée vers le Sierra Leone suite à la guerre qui a ravagé ce pays. Les interventions porteront sur l'harmonisation de règlements zoosanitaires avec les pays voisins garantissant une sécurité sanitaire .

93. Enfin une forte demande en miel s'est développée en provenance du Sénégal, pour cette spéculation les interventions porteront sur la diffusion de nouvelles techniques de productions permettant d'accroître l'offre, l'amélioration des techniques de filtration et décantation du produit, l'appui auprès des organisations d'apiculteurs notamment pour l'approvisionnement en emballages et contenants alimentaires.

94. La mise en œuvre des axes d'accroissement et à la diversification des productions commerciales appelle un partage de responsabilité entre les différents acteurs.

95. L'Etat devra prendre en charge l'amélioration de la qualité de l'offre de services publics (recherche, vulgarisation, législation), les aménagements structurants pour la maîtrise de l'eau, la définition et la mise en place d'une politique de crédit et d'épargne décentralisée et fonctionnelle, l'amélioration de la transparence et de la gestion des filières (cessation des monopoles publics ou privés, distorsions induites sur les prix)

96. L'Etat devra partager avec les Organisations de producteurs, le Secteur Privé et les Partenaires financiers la gestion paritaire et concertée des filières à travers les différents mécanismes de compensation à mettre en place. Les Organisations de producteurs devront prendre en charge elles mêmes leur structuration, animation, formation et renforcement de leurs capacités.

6.2.2. Amélioration des infrastructures d'accès et de marchés pour la création de la valeur ajoutée

97. En Guinée, la conservation des fruits et légumes se pratique souvent dans des conditions difficiles. Les denrées stockées que ce soit au niveau familial ou dans des magasins non aménagés à cette fin engendrent des pertes de l'ordre de 30 à 60%.

98. Pour l'huile de palme le rendement d'extraction moyen annoncé par les transformatrices avec les variétés locales est faible : 35 litres pour 100 régimes de poids moyen 6 kg (variété sauvage : Dura), soit un taux d'extraction de 5,83 % par rapport au poids de régimes.

99. Les interventions à mettre en œuvre porteront notamment sur : i) la mise en place des infrastructures de stockage, de conditionnement, de transformation ; ii) l'insertion du secteur privé ; iii) l'accès au crédit moyen et long terme des opérateurs privés.

100. Quel que soit le marché visé, international ou régional, le développement des exportations agricoles exige encore une fois de : i) réduire les inefficacités et les dysfonctionnements pouvant constituer des entraves au commerce et peser sur la compétitivité des produits guinéens ; ii) développer l'échelle de production pour atteindre le seuil critique de rentabilité des opérations d'exportation ; iii) mettre en place une démarche de qualité de façon à mieux valoriser les produits et trouver de nouveaux débouchés.

6.2.3. Développement de mécanismes de gestion et de régulation des filières agricoles

101. Les filières agricoles guinéennes ayant un potentiel leur permettant de s'insérer dans le marché international ne peuvent pas s'y présenter sans mécanismes d'organisation, de régulation et de gestion transparents. Dans le contexte international libéral actuel, la protection des filières agricoles, bien qu'étant une possibilité à ne pas écarter eu égard aux distorsions induites sur les marchés par les puissances qui ont les moyens de subventionner leurs agricultures, n'en constitue pas moins une panacée. La viabilité des filières agricoles dépendra réellement de leurs capacités à maintenir leur équilibre interne en termes de rentabilité.

102. Les principales interventions concerneront :

- La mise en place des interprofessions fortes dans chaque filière d'exportation agricole,
- La mise en place d'un dispositif financier de soutien ou de régulation permettant de ne pas faire supporter seulement aux seuls producteurs les soubresauts du marché international. Compte tenu des fluctuations importantes des cours mondiaux des produits agricoles (coton, café...) dont le contrôle échappe tout à fait aux Etats Africains exportateurs, certains Etats pour stabiliser leurs filières de production ont mis en place un mécanisme de taxe/subvention sur les exportations : les recettes, en période de prix international élevé, alimentent un fonds qui sert à son tour à dédommager les producteurs de la filière en cas de prix bas, en transformant la taxe en subvention. Il est nécessaire que ce fonds soit géré de manière paritaire entre les parties prenantes à la filière et que surtout les producteurs aient les mêmes pouvoirs de décision par rapport à l'utilisation des ressources du fonds que leurs partenaires du fonds.
- La recherche de débouchés pour les produits agricoles nationaux, transformés, notamment par la promotion de la consommation des produits transformés localement et leur utilisation dans le processus de production de produits industriels ;
- La diffusion des informations sur les opportunités de valorisation des produits agricoles nationaux, les équipements et les innovations disponibles ;

6.2.4. La promotion de la qualité et de la labellisation des produits agricoles

103. La qualité des produits agricoles, leur origine et leur mode de production sont les fondements d'une politique de qualité. Elle doit respecter les normes fixées en la matière. Ces normes déterminant la traçabilité des produits agricoles sont des facteurs de compétitivité très importants actuellement dans le cadre du commerce mondial.

104. Les interventions porteront sur :

- Le renforcement de la législation et des moyens de contrôle de la qualité des intrants et produits agricoles;
- La formation des professionnels en gestion de la qualité;
- La création des laboratoires nationaux de référence;
- L'appui aux organisations interprofessionnelles spécifiques (OP, privés, etc.) pour la labellisation de leurs produits (surtout pour les produits qui bénéficient d'une même indication géographique protégée, d'un même label ou d'une même certification de conformité;
- L'amélioration des conditions de transport, de stockage et de conservation

6.3 Axe stratégique n° 3 : Développer des mesures transversales d'accompagnement pour garantir l'efficacité des investissements

6.3.1. L'amélioration de la gestion des ressources naturelles

105. L'ampleur de la dégradation des ressources naturelles en Guinée face à la multitude de réformes menées, de dispositions législatives et réglementaires et de changements institutionnels ayant eu lieu ces quinze dernières années soulève des questionnements quant à leur mise en œuvre. D'importantes réformes ont été menées en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles. Ainsi plusieurs des politiques sous sectorielles ont été menées par l'Etat notamment : une Politique forestière nationale et son Plan d'Action National (PAFN) en 1990 ; un Schéma Directeur d'Aménagement des Mangroves (SDAM) en 1990 ; un Plan National d'Actions Environnemental (PNAE) en 1994, une Stratégie Nationale et un Plan d'Action pour la Conservation et l'Utilisation Durable de la Diversité Biologique en 2002. Au plan de la législation, des textes juridiques de référence ont été adoptés. Il s'agit, entre autres, du code de l'environnement, du code de l'eau, du code forestier, du code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse, du code foncier. A cela s'ajoutent les conventions internationales. Mais, comme le souligne le rapport d'évaluation de l'effet de l'environnement dans les stratégies de développement de la Guinée, un problème de mise en œuvre et d'application de toutes ces bonnes dispositions se pose. Il est pertinent face à une telle situation de revoir le niveau d'implication des différents acteurs et leurs rôles respectifs. L'une des missions à assigner à la Direction Nationale des Forêts est la mise en application effective de toutes les conventions internationale et régionales relatives au secteur de forêts.

6.3.1.1 Les ressources forestières

106. Les axes d'intervention à développer doivent porter sur :

- L'amélioration de la connaissance des ressources existantes et de leur forme d'utilisation à travers des inventaires et des enquêtes sur les disponibles, les prélèvements et leurs modes ;
- Le renforcement des actions de reboisement et notamment des forêts communautaires et privées ;
- L'aménagement de nouvelles forêts classées et/ou parcs nationaux en concertation avec les collectivités locales et les services techniques de l'Etat ;
- La mise en place des programmes de formation destinés aux producteurs agro forestiers incluant les techniques modernes de multiplication de plants et les mesures de protection et de renouvellement des ressources naturelles ;
- L'organisation de la filière bois prenant en compte les exploitants artisanaux de la production à la commercialisation ;
- L'organisation des marchés à bois pour la promotion des ressources locales tout en assurant une saine gestion de la ressource et le reboisement en relation avec les collectivités locales et le Ministère chargé de l'environnement ;
- L'amélioration et la promotion des technologies de gestion et de protection durables des ressources forestières et fauniques ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel adéquat entre le MAEF le MMGE (Ministère des Mines de la Géologie et de l'Environnement), le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) pour la gestion durable des ressources forestières et fauniques par la clarification des attributions et des prérogatives en matière d'environnement et définition des tâches à transférer aux collectivités, de promotion des opérateurs ruraux ;
- Appuyer la gestion durable du patrimoine national des ressources naturelles renouvelables. Il s'agit de :
 - renforcer les efforts de conservation des ressources génétiques animales forestières et halieutiques,
 - contrôler avec plus de rigueur les activités des entreprises forestières privées,
 - promouvoir des alternatives à l'unique source d'énergie traditionnelle qui est le bois de feu,
 - mettre en œuvre des programmes appropriés de gestion des feux de brousse,

- renforcer les programmes de restauration des forêts dégradées incluant la régénération des terres,
- généraliser les mesures de mitigation des impacts dans les réalisations des aménagements,
- favoriser l'émergence et le développement de structures organisationnelles dynamiques de gestion des ressources naturelles qui impliquent tous les acteurs concernés et en particulier les producteurs ruraux (y compris les femmes),
- Le processus d'écocertification de certaines forêts.

6.3.1.2 Le foncier rural

107. La question foncière représente un enjeu historique, politique, économique, social et culturel majeur. La sécurisation foncière (droits d'usage ou propriété) est seule à même de permettre aux agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et exploitants forestiers, d'investir en toute confiance sur des terres dont ils savent qu'ils continueront à les exploiter sur des périodes justifiant les investissements consentis.

108. Les investissements de la NLPDA doivent s'appuyer sur un système foncier permettant d'assurer leur durabilité. La gestion foncière doit être organisée en tenant compte à la fois, des droits coutumiers et de leur adaptation aux conditions modernes d'exploitation des terres. Elle doit intégrer l'existant (code domanial et foncier, charte pastorale). Pour ce faire, il faut assurer l'obtention de garanties foncières, en particulier dans les zones aménagées, de façon à inciter à l'investissement, la capitalisation et l'accroissement de la production.

109. Les éléments de stratégie concerneront :

- L'élaboration et la promulgation des textes de lois relatifs à la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural (DPFMR);
- La diffusion et la vulgarisation de la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural et des textes d'application et leur traduction dans les langues nationales...
- Le renforcement du rôle des organes reconnus de gestion des litiges à tous les niveaux dont le but est la recherche d'une coexistence faite de tolérance et de respect mutuels entre les différents utilisateurs de l'espace rural (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et exploitants forestiers) ;

6.3.1.3 La gestion de la fertilité des sols

110. L'agriculture guinéenne mobilise le potentiel offert par les ressources naturelles (exploitation minière). Les équilibres écologiques qui permettaient de maintenir la fertilité des sols sont rompus dans de multiples situations d'une part sous l'action des hommes confrontés à des densités croissantes (parmi les cultures pluviales, plus de 40% sont situées sur les collines ou montagnes et 30% sur le plateau, les bas-fonds et les mangroves sont faiblement exploités) d'autre part sous l'absence d'une maîtrise de l'eau. En l'absence d'une transformation radicale des systèmes de production, une part importante des terres est confrontée à une diminution de la fertilité voire à des formes d'aridification.

111. Avec l'appui de la Banque mondiale et de la FAO, un Plan d'action de gestion de la fertilité des sols (IFS) a été élaboré et validé en 2001. L'objectif général du Plan d'action est d'aider les communautés rurales à gérer la fertilité de leurs sols afin de pratiquer une agriculture rentable et durable. La mise en œuvre de ce plan sera une préoccupation majeure de la NLPDA qui mettra notamment l'accent sur les axes stratégiques ci-après :

- la mise au point et la diffusion des technologies appropriées à une gestion intégrée de la fertilité des sols qui respecte l'environnement;
- le développement du marché des intrants agricoles, en particulier des engrais et amendements calciques;

- le renforcement des capacités des acteurs impliqués dont l'Association des Producteurs et Importateurs d'Intrants Agricoles (APIDIA) , les OPA et les services chargés du contrôle des engrais et de la législation en la matière.

6.3.1.4 La gestion des ressources pastorales et l'intégration agriculture- élevage

112. En matière de gestion des ressources pastorales, les interventions porteront sur :

- L'amélioration de la gestion de la transhumance dans toutes les zones concernées ;
- L'amélioration de la gestion des pâturages et des points d'eau et des troupeaux pour réduire la divagation des animaux ;
- L'amélioration de la connaissance des pâturages du pays ;
- Le renforcement des compétences des éleveurs en matière de gestion des ressources pastorales.
- L'intégration agriculture- élevage se fera à travers la promotion de la production d'animaux de trait (bœufs de labour et asins) et le renforcement de tous les systèmes de production valorisant la fumure organique.
- Le développement de l'approche holistique du programme des périmètres pastoraux pilotes pour l'amélioration et la gestion des pâturages naturels par une vulgarisation à grande échelle des acquis
- Le développement de l'aménagement des têtes de sources, des retenues pastorales et la création de points d'eau (retenues collinaires et puits pastoraux) pour l'abreuvement des animaux, surtout en Haute, Moyenne Guinée et Guinée Forestière.

6.3.1.5 La gestion des ressources phytogénétiques

113. La Guinée s'est dotée d'une Loi sur la gestion des ressources phytogénétiques et a signé le protocole de Leipzig de la FAO sur les ressources phytogénétiques. Un comité national a été mis en place. Au terme de la promulgation de cette loi, la stratégie doit porter sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan national d'actions.

6.3.2. Le renforcement des capacités des acteurs

6.3.2.1 Appui aux organisations professionnelles agricoles

114. L'appui aux OP s'intègre dans une politique de réforme structurelle globale décidée par l'Etat dont l'aboutissement est une redistribution des rôles entre l'Etat lui-même, ses services agricoles, les opérateurs de développement (ONG, projets...), les OPA et les opérateurs économiques.

115. Les programmes d'appui aux OP ont su s'adapter aux différents contextes locaux et régionaux. Les expériences soutenues par les partenaires au développement montrent tout l'intérêt que présente la mise en place d'instruments au service des OP avec une diversité des formes d'appui et un pragmatisme dans la mise en œuvre des programmes. Une gamme d'outils, de dispositifs et d'instruments diversifiés, à la gestion desquels les OP seraient associées selon différentes modalités est nécessaire eu égard à la nécessité de concevoir des dispositifs pérennes, et d'agir à la fois à différents niveaux d'interventions (local, régional et national) mais aussi dans plusieurs domaines (appui aux activités économiques, renforcement des capacités de représentation,...)

116. Les dispositifs au service des OP à renforcer ou à mettre en place pourraient être très divers mais devraient s'inscrire dans le cadre d'un réseau de services s'articulant avec les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics, dans le domaine de la recherche, du conseil agricole, et de la formation.

117. La stratégie d'appui aux organisations de producteurs porte sur des questions institutionnelles, financières et techniques dont notamment

- le renforcement de leur rôle avec des échéances et domaines de responsabilités précis;

- la mise en place de circuits et guichets de financement régis par la demande;
- la répartition claire des rôles entre les Chambres d'agriculture, les OP économiques et des coopératives et formes de représentation plus syndicales;
- la mobilisation et l'allocation effective de ressources budgétaires pour les organisations professionnelles
- un meilleur accès des OP aux mass médias, particulièrement aux radios rurales.

118. La stratégie d'appui se fera à deux niveaux :

- de producteurs à la base : les actions, sur demande des OP et avec leur participation active concernent : (i) la formation ciblée dans les villages, des échanges inter villageois; (ii) l'appui à la mise en place de cadres locaux de concertation des organisations de producteurs dont le rôle est capital dans l'expression de la demande et dans les relations entre les divers partenaires ruraux (iii) l'appui à la mise en oeuvre expérimentale d'innovations de développement rural au niveau local.
- Au niveau des organisations fédératives : i) la formation des responsables selon leurs besoins spécifiques (organisation et gestion des filières spécifiques) par des modules adaptés à partir des résultats des diagnostics institutionnels participatifs de chaque fédération ou de regroupements d'OP et de chambres d'agriculture ii) l'appui à la mise en place de cadres communautaires de concertation des organisations de producteurs dont le rôle est capital dans les relations entre les divers partenaires ruraux. Ils constitueront des cadres de concertation et de décisions des OP et chambres d'agriculture pour la sélection et le financement de projets de formation, d'échanges inter villageois, de développement d'innovations et d'appuis pour l'accès à des services spécifiques de conseil agricole et rural, iii) l'appui à la mise en place d'un cadre national de concertation des ruraux. L'appui sera principalement axée sur la professionnalisation et la responsabilisation des organisations de producteurs ruraux aux niveaux : local, régional et national pour qu'elles puissent jouer leur rôle en tant que partenaire au développement, iv) l'appui à la participation des fédérations d'OP et des Chambres d'Agriculture aux plateformes régionales à l'image du ROPPA. v) la formation des leaders paysans aux négociations commerciales internationales.

6.3.2.2 L'émergence du secteur privé

119. Le secteur agricole guinéen bien qu'ayant fait beaucoup d'efforts dans le domaine de l'insertion du secteur privé baigne toujours dans un environnement qui appelle des améliorations. Dans le secteur agricole, il est caractérisé par l'absence d'une politique claire et transparente d'incitation et de promotion du secteur privé marquée par l'insécurité foncière décourageant les investissements privés, l'indisponibilité de crédits à moyen et long terme pour permettre au secteur privé d'investir, les distorsions dans la politique de distribution des intrants limitant leur utilisation par les producteurs, le poids de l'intervention de l'Etat au niveau des décisions de gestion dans les structures de production, la faiblesse ou la quasi inexistence de mécanismes de régulation et de gestion de l'équilibre interne des filières agricoles par rapport au marché international. Dans le contexte international libéral actuel, la protection des filières agricoles, bien qu'étant une possibilité à ne pas écarter eu égard aux distorsions induites par les puissances qui ont les moyens de subventionner leurs agricultures, n'en constitue pas moins une panacée. La viabilité des filières agricoles dépendra de leurs capacités à maintenir leur équilibre interne en termes de rentabilité.

120. Les interventions à développer porteront sur :

- L'adaptation d'un cadre réglementaire incitatif pour l'émergence du secteur privé (Plan foncier, Code des investissements.)
- L'extension du processus de privatisation par l'Etat en réduisant plus sa participation dans les entreprises produisant des biens et services privés et en mettant en place des autorités de contrôle des dites entreprises. Le Gouvernement devra étendre la privatisation de la filière coton qui doit être reprise dans le cadre d'un appel d'offres international privilégiant les critères d'expérience dans la

gestion des filières au détriment des sentiments seulement patriotiques. Il faut envisager les bonnes conditions de retrait de l'Etat des filières hévéa et palmier à huile.

- L'Etat en rapport avec les Producteurs, les privés et les partenaires financiers devra développer des interprofessions fortes dans chaque filière d'exportation agricole et un dispositif financier de soutien ou de régulation permettant de ne pas faire supporter seulement aux seuls producteurs les soubresauts du marché international.
- La mise en place des produits financiers différenciés et adaptés tenant compte du calendrier agricole de chaque région agro écologique.
- L'amélioration des services de conseil aux agriculteurs de façon à maximiser les bénéfices induits
- La formation des entrepreneurs agricoles exportateurs aux négociations commerciales internationales.

121. **En matière de fourniture des intrants et matériels agricoles** : l'agriculture guinéenne souffre des faiblesses du système d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles. Il n'existe pas une politique semencière structurée (faiblesse des moyens financiers de la recherche pour produire les pré bases, insuffisance matérielle et humaine des structures de contrôle et de certification, absence de privés multiplicateurs). L'approvisionnement du marché guinéen en produits phytosanitaires et engrais accuse l'absence d'un environnement incitatif favorisant le fonctionnement transparent des circuits de distribution des intrants (concurrence exercée par les projets et l'Etat (KR2) envers le secteur privé créant un marché parallèle, distorsions sur les prix, difficultés d'accès au crédit des acteurs privés, absence d'une demande solvable).

122. les axes d'intervention pour les intrants porteront sur :

- Les conditions de l'exonération fiscale des intrants doivent être standardisées et clarifiées par des textes diffusés et rigoureusement appliqués. La confusion existante à propos des conditions d'application des exonérations fiscales s'appliquant sur les intrants agricoles est un facteur limitant à l'insertion du secteur privé.
- La poursuite de la privatisation totale du marché des intrants et favoriser le développement de circuits de distribution à l'intérieur du pays
- Le renforcement de la législation en matière d'intrants et de produits phytopharmaceutiques ;
- L'appui à l'émergence et la professionnalisation des opérateurs privés pour l'importation et la commercialisation des pesticides, des semences et les matériels agricoles
- La poursuite de la réforme fiscale par détaxation effective des intrants
- La mise en place d'un système d'information intégré sur les intrants (pesticides, semences, équipements agricoles) ;
- la construction et l'équipement d'un laboratoire de contrôle de la qualité des engrais,
- la construction et l'équipement d'un laboratoire de contrôle de la qualité des semences,
- l'appui par l'accès au crédit aux opérateurs économiques désireux d'implanter des unités de production d'engrais et de produits phytosanitaires,
- l'appui institutionnel à la mise en place d'un réseau de distribution de proximité (magasins de vente privés ou communautaires de proximité)
- La mise en œuvre de la loi semencière et des ressources phytogénétiques déjà prise constituera une étape importante dans une politique semencière cohérente impliquant les opérateurs privés et tous les acteurs de la filière (recherche, vulgarisation, structures de contrôle et de certification, etc.) avec des rôles bien définis mais surtout respectés devra être mise en place.

123. Par rapport à la fourniture de matériels agricoles, l'accent sera mis sur :

- la promotion, par les services de vulgarisation et par l'accès au crédit, de l'utilisation d'équipements légers et adaptés au contexte socio-économique des exploitations qui permettra de favoriser la fabrication par les unités de production locale de petits outillages agricoles (charrue, herse, coupe-coupe, arrosoirs, moulins.)
- la formation des artisans et l'accès à un crédit adapté leur facilitant l'importation des matières premières et pièces détachées.

124. **Concernant le secteur privé de l'élevage**, il s'agit de

- poursuivre le renforcement des capacités des vétérinaires privés,
- renforcer la formation et l'encadrement des auxiliaires d'élevage par les services publics et les vétérinaires privés,
- renforcer la législation en matière de pharmacie vétérinaire et accentuer la lutte contre les importations et la vente frauduleuses de médicaments vétérinaires,
- renforcer les capacités de contrôle de qualité des médicaments et aliments du bétail.

6.3.2.3 L'amélioration de la qualité des services publics agricoles

125. La nécessité de restructurer le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts découle de l'option du Gouvernement guinéen de faire jouer au secteur agricole son rôle primordial dans l'économie du pays eu égard à ses potentialités pour l'amélioration rapide de la situation alimentaire et du niveau de vie des populations et face aux contraintes majeures rencontrées par ce secteur, dont notamment la faiblesse des institutions chargées d'amorcer son redressement et d'assurer son développement constant.

126. La restructuration/rationalisation est une action prioritaire dont l'objectif est de rendre le Ministère fonctionnel, efficient et adapté aux nouvelles exigences économiques et non pas de alléger à priori d'une partie de ses ressources humaines. Les travaux réalisés dans le cadre de la restructuration/rationalisation du Ministère portent essentiellement sur des changements relatifs à l'organisation actuelle des services en fonction des missions qui leur sont dévolues.

127. Malgré une volonté de s'engager dans la redistribution des responsabilités entre l'Etat (au niveau national et déconcentré), les collectivités, les organisations de producteurs, le privé et la société civile, l'analyse diagnostique institutionnelle réalisée en 2001 dans le cadre d'un Projet de Services d'appui au Ministère de l'Agriculture avec une démarche de Plan Pluriannuel de Modernisation (PPM^o) et une démarche de Projet d'Orientation Stratégique (POS) constatait que la situation se caractérise par : (i) une grande hétérogénéité des moyens de fonctionnement des services, (ii) une inadéquation entre le potentiel humain disponible et les besoins réels entraînant une certaine rigidité liées aux réductions des effectifs des années 90 et au vieillissement quasi général des cadres ; (iii) une faible cohérence dans la structuration entre les différents niveaux ; (iv) un grand retard dans la formation des personnels (initiale, adaptation à l'emploi ou encore de requalification ou de reconversion) ; (v) une faible homogénéité du management ; (vi) des difficultés importantes de recueil de l'information nécessaire à toutes analyses prospectives indispensables à l'élaboration des politiques ;(vii) la faible circulation de l'information et (i) la faiblesse du cadre législatif ou réglementaire pour certaines missions notamment celle qui concernent le contrôle.

128. Ainsi de nouveaux textes organisant les structures centrales ont été pris. Des propositions de réorganisation des services décentralisées au niveau des régions et préfectures ont été faites notamment en collaboration avec les acteurs de terrain. Bien qu'il s'agisse d'un ensemble d'efforts louables en cours, ils sont loin de suffire pour rendre le Ministère fonctionnel. La fonctionnalité du Ministère dépend certes de la pertinence de ses fonctions et de son organisation mais aussi et avant tout de la manière dont les fonctions sont réellement exercées, de ses relations avec les autres ministères (synergie, conflits d'attribution...), de ses relations avec les producteurs, le service privé agricole, les ONG, les partenaires financiers de l'Etat, de la qualité de ses ressources humaines matérielles et financières.

129. Le Ministère de l'Agriculture doit pouvoir présenter au Gouvernement au terme de sa restructuration/rationalisation un projet du nouveau ministère doté d'un nouveau budget d'équipement et de fonctionnement (qui répond aux performances requises), d'un programme de redéploiement et de formation de ses agents s'appuyant sur un plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines pouvant permettre de faire fonctionner le département.

130. Ainsi au-delà de la nouvelle organisation actuellement proposée en termes de structures, le travail qui devra se faire dans le cadre de la Nouvelle LPDA portera sur :

- un diagnostic analysant :
 - l'exercice réel des missions régaliennes du Ministère par rapport aux attributions figurant sur les textes. Les questions auxquelles il faut répondre sont de savoir si les paysans bénéficient des services qu'ils doivent attendre du Ministère en termes de politique agricole, de contrôle et certification des semences et autres produits génétiques, d'inspection et de contrôle des produits phytosanitaires et zoo-sanitaires, de recherche, de conseil agricole.
 - les relations du Ministère avec les producteurs, le service privé agricole, les ONG, les partenaires financiers de l'Etat,
 - la qualification des ressources humaines, les insuffisances en termes de ressources financières (budget d'équipement et de fonctionnement), matérielles et logistiques (équipement de bureaux, moyens de déplacement...) de l'ensemble des structures du Ministère.
- Des propositions d'un nouveau Ministère de l'Agriculture restructuré doté:
 - d'une nouvelle organisation interne (du niveau local au niveau central)
 - d'un plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines avec une base de données fonctionnelle, un plan de formation des agents du Ministère et un plan de redéploiement
 - d'un budget adapté de fonctionnement et d'équipement qui permet au Ministère d'exercer les missions qui lui sont dévolues
 - de la mise en place d'un système d'informations agricoles fonctionnel piloté par le BCEPA alimenté par le SNSA et s'appuyant sur les autres structures d'informations propres au ministère et partenaires du Ministère.
 - d'une organisation nouvelle des fonctions partagées comme la vulgarisation /conseil agricole tenant compte de la recomposition du paysage institutionnel. Il faut revoir la vision de la vulgarisation et redimensionner le service public pour laisser plus de place aux acteurs privés et aux organisations de producteurs structurées étant entendu qu'il est illusoire de vouloir couvrir l'ensemble du territoire national par des agents publics de vulgarisation. Le principe de contractualisation avec les acteurs non étatiques et l'obligation de résultats sont devenus des exigences en matière de conseil agricole qui font que le statut de la structure de vulgarisation doit être revu. On devrait évoluer vers la mise en place d'une Agence semi publique de conseil agricole et rural qui sera capable de répondre à des critères de performances et d'évaluation par les bénéficiaires, exigences auxquelles ne sont pas soumises les structures simplement administratives. Cette mutation doit être accompagnée d'un programme de renforcement des capacités des organisations paysannes qui sont indispensables au développement du conseil agricole

131. Ces propositions demandent du travail dans le temps avec les moyens requis mais qui appelle au-delà de la participation des acteurs du Ministère, l'intervention d'acteurs extérieurs pour les besoins de neutralité et d'objectivité requis. Cela est d'autant plus nécessaire que les nouveaux textes portant sur le cadre organique des services du Ministère en train d'être finalisés et émanant principalement de la consultation des acteurs du Ministère sont le reflet de structures pléthoriques charriant des conflits d'attribution.

6.3.3. Le financement du secteur rural

132. La contrainte de financement du monde rural est très sérieuse en Guinée. Il faut noter que les petits producteurs qui constituent plus de 70% de la population rurale n'accèdent pas au crédit. Ceci est lié principalement : i) à la faible mobilisation de l'épargne rurale pour suppléer les ressources externes, ii) aux faiblesses du système actuel d'intermédiation financière et du coût élevé des taux d'intérêt, iii) à la faible solvabilité de la demande liée à l'absence de ressources des organisations de producteurs, à la faiblesse de leurs revenus, à l'absence de garanties, iv) à l'absence de lignes directrices dans les conditions d'accès au crédit occasionnant une disparité multiple sur les taux d'intérêt, les apports personnels, les distorsions induites par les structures publiques (projets ou sociétés) faisant encore du crédit, v) à l'absence de mécanismes de sécurisation, de bonification du crédit permettant de gérer les risques (assurance calamités, solidarité.) et d'adapter le crédit aux conditions de l'exploitation paysanne (défiscalisation, réduction des taux d'intérêt) vi) à la faible articulation entre le système bancaire et les systèmes financiers décentralisés.

- L'adoption d'une stratégie nationale pour le développement de la micro finance et d'un plan national à moyen terme pour la mobilisation de l'épargne et le développement du crédit rural est une nécessité. L'objet de cette stratégie est de faire partager entre l'Etat, les organisations de producteurs, le secteur privé et les partenaires financiers des solutions communes pour lever l'ensemble des contraintes institutionnelles, humaines, réglementaires, financières énumérées. Prioritairement l'Etat doit favoriser l'implantation de la Banque de Crédit Agricole et de l'Habitat qui a obtenu l'agrément.
- L'identification d'un système de financement du monde rural basé sur des ressources durables à l'instar d'autres pays de la sous région ou Fonds National de Développement Agrosylvopastoral sur la base de prélèvements opérés sur les importations agricoles. Ce fonds géré paritairement par l'Etat et les organisations de producteurs permettra de trouver des financements durables à la recherche, la vulgarisation, les initiatives des producteurs à la base.

6.3.4. L'amélioration de la formation agricole et rurale

133. L'amélioration de la qualité des ressources humaines dans le secteur agricole constitue l'un des piliers les plus importants qui conditionne sa modernisation. La capacité d'adoption et d'appropriation des technologies agricoles appelle une amélioration de l'éducation de base en milieu rural et un accès à différents types de formation ciblée en fonction des besoins des profils des catégories de producteurs. Les axes stratégiques porteront sur :

- la généralisation de l'éducation de base en milieu rural et l'accès à l'alphabétisation de tous les ruraux: i) assurer une scolarisation égale des filles et des garçons et une alphabétisation égale des hommes et des femmes, ii) mieux articuler l'alphabétisation et la formation professionnelle ; iii) adapter le contenu de l'éducation de base à l'environnement et aux préoccupations des ruraux.
- la réponse aux besoins de formation professionnelle des ruraux dans tous les domaines : un des principaux problèmes de la formation professionnelle des ruraux est celui de son financement. La Guinée n'a pas les ressources pour créer partout des écoles publiques de formation professionnelle avec des infrastructures, des équipements, des enseignants fonctionnaires et un budget alloué par l'Etat. Sans abandonner la notion de service public et prôner le désengagement de l'Etat, il est nécessaire de faire participer les collectivités territoriales et les bénéficiaires, de faire appel à des institutions de statut privé pour réduire les coûts tout en assurant un service de qualité.
- L'appui aux offres de formation répondant aux demandes des ruraux. Il est nécessaire de compléter la stratégie d'appui à la demande par une stratégie d'appui à l'offre de formation. Cette stratégie peut revêtir plusieurs aspects non exclusifs : i) soutenir, en partie ou en totalité, la formation des formateurs des structures répondant aux demandes des ruraux ou ii) soutenir la conception de modules ou de cursus de formation de formateurs ou prendre en charge les candidats.
- La concession du service public de la formation professionnelle des ruraux : Confier, par convention de gestion, les centres d'initiation, de perfectionnement et de formation professionnelle existants à des institutions privées de formation et de conseil au monde rural.

- Le renforcement, l'adaptation et l'articulation des institutions de formation secondaire et supérieure existantes entre elles et avec celles destinées aux ruraux
- La création des pôles régionaux de formation : regrouper les centres de formation professionnelle agricole existants et développer de nouveaux cursus de formation pour les producteurs et le secteur privé (formation à la carte) :
 - un pôle région sur l'agriculture irriguée en Basse Guinée,
 - un pôle région sur l'agriculture pluviale et l'élevage en Haute Guinée,
 - un pôle région orienté sur l'horticulture, l'élevage intensif et laitier en Moyenne Guinée,
 - un pôle sur l'agriculture pluviale intensive, l'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds, la foresterie en Guinée Forestière,
- la diversification des formations professionnelles : Les institutions de formation ne peuvent plus avoir pour vocation principale de former des employés du secteur public, ni préparer essentiellement leurs élèves à un emploi salarié. Elles doivent aussi tenir compte de l'importance de plus en plus grande des activités en amont et en aval de la production, y compris en milieu rural. Les futurs pôles proposés pourraient former : des conseillers agricoles, des formateurs, des producteurs-distributeurs de semences, de plants, d'aliments de bétail, de produits vétérinaires, des distributeurs d'intrants agricoles, des entrepreneurs agricoles, des commerçants de produits agricoles, des artisans dans les travaux post-récolte ou de transformation des produits agricoles, etc.
- la création de formations spécialisées associant les universités, les écoles supérieures, les institutions de recherche. Les titulaires de diplômes de maîtrise universitaire, d'ingénieur, de médecine vétérinaire doivent pour la plupart, aller à l'étranger, s'ils veulent se spécialiser ou suivre une formation de troisième cycle. En mettant en commun leurs compétences et leurs moyens, les universités, les écoles supérieures et les organismes de recherche peuvent offrir un plus large choix de spécialisations sur place.
- L'élargissement des missions des institutions de formation à la recherche, au conseil agricole et rural et aux prestations de services privées.
- La régulation de l'ensemble des institutions publiques et privées de formation agricole et rurale : Les ministères de tutelle de la formation agricole et rurale doivent se donner les moyens et les compétences pour réguler l'ensemble du système national de formation agricole et rurale, que ces formations soient assurées par des opérateurs publics, associatifs ou privés. Créer un mécanisme interministériel de régulation et y associer l'ensemble des acteurs publics et privés.

6.3.5. Le renforcement des infrastructures physiques et institutionnelles

6.3.5.1. Les équipements et les infrastructures physiques

134. En dépit des investissements importants consentis au cours des dernières années, les besoins du secteur rural en matière d'équipements et d'infrastructures restent encore très élevés pour densifier les réseaux de desserte rurale et poursuivre l'amélioration de la mise en valeur du potentiel agricole. Les évolutions du cadre institutionnel, et en particulier la mise en oeuvre de la politique de décentralisation, nécessitent que le MAEF adapte ses interventions pour pouvoir répondre aux enjeux et aux défis de l'équipement du monde rural. Les axes stratégiques porteront sur :

- le renforcement, dans le cadre de la Décentralisation par les communautés rurales de développement appuyées financièrement par l'Etat et les partenaires financiers, des investissements en infrastructures destinées à favoriser l'augmentation des capacités de production, de transformation et de commercialisation agricoles, agroforestières et animales et les infrastructures socio collectives de base en milieu rural. A cet effet les programmes de mise en place d'infrastructures rurales (infrastructures de stockage, transformation, de marché, formation des élus locaux, des populations locales, des services déconcentrés et décentralisés, des prestataires de service) tels que le PACV et le PNIR2 seront renforcés et appuyés par les ressources de l'Etat dans le cadre de la politique de décentralisation. L'accent sera mis sur la formation des élus locaux pour l'identification des besoins

des collectivités locales, la préparation des projets d'infrastructures, la contractualisation avec les prestataires de service pour leur mise en place et la gestion des infrastructures communautaires.

135. Au niveau des pistes rurales, ouvrages de franchissement communautaires, grands ponts, les axes d'intervention porteront sur :

- La poursuite par l'Etat, des investissements en matière de désenclavement par la construction et la réhabilitation des pistes et ponts et l'achèvement du Programme de construction des grands ponts
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme national de transport en milieu rural par l'Etat qui traduira en des mesures concrètes les solutions envisagées dans le Document de Politique de Transport en Milieu Rural pour la résolution des problèmes de mobilité en milieu rural;
- Le renforcement et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics par l'Etat à travers des programmes de renforcement des capacités opérationnelles des services techniques de planification et de contrôle des ouvrages de franchissement ;
- L'amélioration de l'appui de l'Etat aux PME (facilitation de l'acquisition des équipements);
- La prise en compte des différences géographiques, de genre et de statuts socio-économiques dans la conception des projets et programmes ;

Au niveau de la maîtrise de l'eau, les axes d'intervention porteront sur :

- L'élaboration par l'Etat d'un schéma directeur des aménagements hydro agricoles des moyennes et grandes plaines et des bas-fonds pour les quatre régions naturelles ;
- Le renforcement par l'Etat de l'appui à l'émergence des PME par la mise en oeuvre de programmes de formation et d'équipement adéquats ;
- La capitalisation et la vulgarisation par l'Etat des expériences du PDRI/GM et du PDRI/GF en matière d'aménagements de plaines de mangrove et d'arrière mangrove et de bas-fonds pour la riziculture ;
- La formulation par l'Etat et la mise en œuvre d'un programme national de bassins versants expérimentaux en vue d'obtenir des paramètres fiables pour le dimensionnement des diverses infrastructures ;
- L'élaboration par l'Etat d'une stratégie nationale d'entretien des aménagements hydro agricoles et des retenues collinaires ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles des services techniques d'encadrement ;

136. En matière d'hydraulique villageoise (points d'eau, puits, forages), les axes d'intervention porteront sur :

- la poursuite et l'intensification par l'Etat des programmes de construction et de réhabilitation des forages, puits améliorés, latrines, points d'eau modernes (PEM) ;
- l'élaboration par l'Etat et la mise en œuvre d'une stratégie appropriée de gestion des points d'eau modernes (mise en place de comités de gestion, instauration d'une redevance d'exploitation...) ;
- le renforcement logistique par l'Etat des capacités des structures décentralisées dans le suivi des points d'eau modernes ;
- le renforcement de l'appui à l'émergence des PME par la mise en oeuvre de programmes de formation et d'équipement adéquats ;
- Le renforcement des capacités des organes élus des collectivités locales (CRD) à planifier, à préparer les dossiers d'appel d'offres, à suivre et évaluer les ouvrages hydrauliques de leurs communautés.

6.3.5.2. L'amélioration du stockage et de la transformation des produits agricoles et animaux

137. Les capacités de stockage au niveau villageois sont très limitées et de fortune, seuls les centres urbains ont des capacités de stockage à court et moyen terme. En Guinée, les pertes post-récoltes se produisant pendant la récolte, la manutention, le battage, le séchage, le stockage, l'étuvage et le décortiquage dans la filière riz sont évaluées à 10 %, Les méthodes traditionnelles prédominent encore. Le décortiquage mécanique reste encore insuffisant car il ne couvre actuellement que 20 à 30% des besoins et se développe notamment dans les villes ou les gros bourgs ruraux. Les pertes post récolte pour le maïs sont estimées entre 15 et 20%, pour les racines et des tubercules entre 20 et 30%, pour le manioc environ 45 % de la production potentielle⁵, pour les ignames la conservation traditionnelle occasionne des pertes importantes, estimées à près 50 % six mois après la récolte. Les axes d'intervention porteront:

138. pour les produits agricoles et forestiers :

- la vulgarisation des pratiques saines d'exploitation et de gestion des peuplements par la responsabilisation des populations locales dans l'exploitation et la commercialisation des produits.
- La promotion de techniques artisanales de conservation des produits agricoles et forestiers
- Le développement de la transformation artisanale des produits agricoles et de cueillette à travers l'installation d'unités agro-industrielles afin d'améliorer la transformation des produits.
- L'amélioration des infrastructures de stockage des marchés.

pour les produits d'élevage sur :

- la réhabilitation et la création des infrastructures d'abattage et de conservation de la viande
- la vulgarisation des techniques traditionnelles de conservation des viandes
- l'amélioration de la chaîne de froid en vue de la conservation des produits animaux
- l'amélioration du transport des animaux et des produits animaux
- la réhabilitation et l'amélioration de la gestion des marchés à bétail
- la diffusion de techniques de traitement, de transformation et de conditionnement du lait et des produits laitiers

6.3.5.3. Les systèmes d'informations agricoles

139. En Guinée, l'une des faiblesses majeures en termes de planification, de programmation, d'élaboration de programmes et projets, découle de la qualité relativement moyenne des données statistiques sur le secteur agricole. Elle est liée à la faiblesse des capacités humaines, financières et matérielles des services de statistiques agricoles, ainsi qu'à la multiplicité des acteurs produisant de la statistique agricole avec une coordination déficiente des instruments de collecte, d'analyse et de diffusion.

140. Pour planifier suivre et évaluer le secteur agricole il est indispensable de disposer dans chaque région d'une information régulière et fiable permettant d'appréhender les évolutions des volumes des principales productions agricoles, des surfaces qui y sont consacrées, des rendements, des investissements y consentis à travers les projets et programmes, mais également les paramètres liés à la pauvreté : revenus et consommation des ménages agricoles etc. Les dispositifs de collecte, de traitement et d'analyse de ces informations doivent être bien adaptés et reliés au niveau national afin, d'une part, de mettre en œuvre des dispositifs d'appui moins coûteux (conception et évaluation de nouvelles méthodologies d'enquête, formations spécialisées, confrontation avec les systèmes reposant sur l'exploitation des données satellitaires, etc.) et d'autre part, de consolider l'information à l'échelle de l'ensemble du pays et améliorer ainsi l'aide à la décision.

1. ⁵ 14 % pendant la récolte, 9 % pendant la manutention et 22 % pendant la transformation

141. La disponibilité et la qualité de l'information sur les marchés sont des facteurs de compétitivité importants si la Guinée veut positionner ses produits agricoles dans le marché régional et international. Les efforts fournis à l'heure actuelle par les systèmes mis en place à travers le SIPAG et l'ACA restent limités malgré la publication de bulletins périodiques sur les prix et les marchés à l'endroit des acteurs en amont et en aval des productions vivrières. Il est cependant important de disposer ces informations en temps opportun. L'information fournie est souvent tellement défraîchie qu'on serait tenté de s'interroger sur son utilité. Mais ce serait une grave erreur de ne pas booster ce système d'information sur les marchés à l'instar des pays sahéliens qui ont des SIM très fonctionnels.

142. Les axes d'intervention portent sur :

- La mise en place d'une structure organisationnelle de l'information agricole dont le centre sera le BCEPA, chargé de l'utilisation des informations agro économiques aux fins de planification, de préparation, d'élaboration des politiques agricoles, de suivi et d'évaluation de sa mise en oeuvre. Le SNSA sera relié à la structure de collecte de données statistiques du MAEF et aux centres spécialisés de collecte (sources d'informations des différents ministères sectoriels, projets et programmes)
- la mise en place d'un mécanisme de financement pérenne du système d'information à travers des ressources publiques;
- L'amélioration de la qualité des informations de base au niveau de chacun des structures d'information en opération ;
- L'amélioration de la couverture spatiale des différentes sources d'informations pour atteindre l'ensemble du territoire
- La mise en réseau des dispositifs d'information au niveau national et régional pour accélérer la collecte et la diffusion des informations;
- L'appui méthodologique du BCEPA et du SNSA aux autres structures du système pour harmoniser les standards d'information.

6.3.5.4. La prévention et de la gestion des risques majeurs et des calamités

143. La faiblesse de l'économie et des institutions mises en place qui sont actuellement dans une situation défavorable lors des catastrophes. Le nombre, l'ampleur et l'intensité des crises en Guinée n'ont cessé d'augmenter en raison des crises provoquées par l'homme comme les troubles civils et les conflits et des catastrophes naturelles (péril acridien, inondations ...). Une production intérieure insuffisante et les situations d'urgence, en plus de déclencher des besoins d'aide alimentaire, contribuent à une demande accrue d'importations agricoles commerciales. Compte tenu de son fort endettement et de son déficit actuel de la balance des paiements, la Guinée doit y consacrer des ressources.

144. Les actions qu'il convient d'entreprendre en cas de crise nécessitent, en effet, la mobilisation de ressources alimentaires, humaines, financières et logistiques importantes qu'il est extrêmement difficile de réunir dans des délais courts. Aussi, la prévention des crises et l'atténuation de leurs impacts repose t-elle sur deux piliers majeurs : d'une part, le développement des systèmes d'alerte précoce permettant d'anticiper les risques de voir une crise alimentaire survenir, d'autre part la mise en œuvre de mesures qui vont en atténuer les impacts.

145. Les axes retenus portent sur :

- la promotion de systèmes d'alerte précoce pour groupes vulnérables ;
- le développement des systèmes de gestion des crises et de réaction rapide ;
- l'appui à la réhabilitation des zones en phase d'après crise ;
- la mise en place d'un fonds d'urgence ;
- le développement de mécanismes de compensations/assurances contre les calamités.

6.3.6. La prise en compte des femmes

146. Plus de 75 % des femmes vivent en zone rurale. Les femmes représentent 53,3 % de la main d'œuvre agricole. La très grande majorité des chefs d'exploitations féminins est analphabète.

147. Les femmes assurent environ 80 % de la production vivrière. Les femmes rurales pratiquent une agriculture de subsistance et ne perçoivent pas une rémunération pour leur travail (78,5% d'entre elles ont un statut d'aides familiales) et ne peuvent contrôler les ressources générées par les cultures, même si elles apportent une force de travail considérable.

148. Les femmes consacrent environ 80 % de leur temps de travail à des tâches agricoles qui ont peu bénéficié de technologies nouvelles. Les activités économiques des femmes sont la culture céréalière, la culture des tubercules, la culture maraîchère, cueillette et transformation de noix et graines etc. A ces activités de production, de transformation et de stockage, s'ajoutent les tâches familiales et domestiques. La durée moyenne journalière de travail est de 17 heures, dont une dizaine consacrée à l'agriculture⁶. La production agricole est en grande partie destinée à l'autoconsommation, le reste est commercialisé au détail. Le surplus commercialisé afin de générer un revenu substantiel est généralement contrôlé par l'homme.

149. Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'élevage traditionnel, qui est la forme dominante dans le sous-secteur. si l'appropriation individuelle du bétail existe pour les femmes, la gestion reste familiale. Pour vendre son bétail la femme demande une autorisation du mari et passe par lui avant de vendre ou de céder un quelconque de ses biens. On note une prédominance plutôt féminine pour l'élevage des vaches et des veaux, ce qui correspond bien à leur rôle dans l'alimentation de la famille (production de lait).

150. Dans le domaine de la foresterie et des ressources naturelles, ce sont les femmes qui ont la charge de la recherche du bois de chauffe et le poids de cette activité complétée par la préservation des ressources naturelles, ceci révèle la nécessité de rendre visible le rôle de la femme dans l'environnement.

Les axes stratégiques porteront sur :

- La prise en compte spécifique des femmes au moment de l'élaboration des politiques et stratégies de développement rural à travers :
 - La formation à l'approche genre les planificateurs aux différents niveaux de planification du MAEF aussi bien au niveau central (BCEPA et autres Directions Centrales) que décentralisé (IRAE, DPDRE) pour assurer la prise en compte des stratégies propres au développement des activités des femmes à l'amélioration de leurs conditions de vie ;
 - La formation des agents du Service National des Statistiques Agricoles à la désagrégation des données statistiques du secteur agricole selon le genre et constituer des banques de données sur les activités socio-économiques des femmes liées au secteur agricole.
 - L'intégration dans toutes les stratégies sous sectorielles du Ministère d'un volet spécifique aux femmes.
- La prise en compte par l'Etat des femmes au niveau des institutions et instances de décision à travers :
 - La conception des appuis spécifiques pour la formation des organisations de femmes actives dans toutes les filières agricoles ; de programmes de renforcement des capacités d'animation, d'organisation, de gestion des leaders des organisations de femmes du secteur agricole
 - La responsabilisation des femmes aux instances de conception et de décision du MAEF (BCEPA, Directions nationales, IRAE, DPDRE) par une discrimination positive.

⁶ Source : Programme Cadre Genre et Développement Agricole (PCGEDA)

- La concertation entre les organisations féminines rurales, les services publics et les bailleurs de fonds par des instances de concertation bien définies.
- Le renforcement des capacités des ONG féminines agricoles (formation, études et gestion, marketing...)
- La prise en compte des femmes dans la mise en œuvre des programmes et projets de développement
 - favoriser l'accès des femmes aux ressources productives (terre, capital, technologies améliorées, plateformes multifonctionnelles, etc.) par des programmes spécifiques aux femmes d'accès aux ressources.
 - favoriser la diversification et la spécialisation des activités des femmes selon les régions naturelles à travers les programmes de développement rural
 - Appuyer les femmes dans leurs activités de commercialisation et de transformation artisanale des produits agricoles
 - Intégrer dans tout projet de développement rural un volet nutritionnel en faveur des femmes et des enfants en situation de malnutrition chronique (production de farine et santé-nutrition : approche ONG AFRICARE, SG-2000 et le SNPRV
 - Organiser des voyages d'études et d'échanges d'expérience entre groupements de femmes au sein de la Guinée et en dehors de la Guinée.

6.3.7. L'insertion des jeunes dans le secteur agricole

151. Le milieu rural est marqué par l'exode massif des jeunes vers les grands centres urbains comme Conakry. Ainsi le vieillissement de la force de travail en milieu rural constitue une préoccupation qui, à terme, peut affecter la productivité des exploitations agricoles. La nécessité d'inverser la tendance au vieillissement de la force de travail en milieu rural appelle la mise en œuvre des axes stratégiques ci-après :

- Mise en place d'un fonds national d'emploi des jeunes ruraux ;
- Mise en place d'un dispositif de formation des jeunes aux métiers agricoles et d'élevage en rapport avec la stratégie de formation agricole et rurale ;
- Structuration des jeunes agriculteurs en associations coopératives et mise en place de structures faitières au niveau des CRD, préfectures et régions ;
- Mise en place de cadres de concertations entre les associations de jeunes et les partenaires au développement nationaux ou internationaux ;
- Renforcement des capacités institutionnelles des structures des jeunes ;
- Mise en place de réseaux de caisses mutuelles de crédits et d'épargne au profit des jeunes.

7 STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE ET ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

7.1 Le cadre institutionnel de la NLPDA :

152. Le dispositif de pilotage : Le caractère multisectoriel et transversal de la NLPDA indique bien qu'un grand nombre d'acteurs sur le territoire national devra être impliqué. Et pour que le programme s'insère bien dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (ce qui nécessite une bonne orientation politique), la mise en œuvre doit obéir aux principes de participation de tous, de concertation à tous les niveaux et de subsidiarité. Pour cela il faut :

- Un **Comité National de Pilotage ou d'Orientation**, qui doit se situer au niveau gouvernemental et qui doit avoir des liens fonctionnels avec les organes de pilotage du DSRP
- Un **Comité de Coordination et de Suivi de la Nouvelle LPDA** » aux niveaux national (CCS national), régional (CCS régional) et préfectoral (CCS préfectoral) qui devra rassembler les experts des différents ministères impliqués et les représentants des différents partenaires au développement, de la société civile, des privés, des producteurs
- Un Secrétariat Permanent **de la NLPDA** assuré par le BCEPA qui sera l'organe de suivi et de coordination de l'exécution de la NLPDA, mais également d'animation du Comité National de Coordination et de Suivi de la NLPDA. Ce secrétariat sera renforcé sur le plan du fonctionnement et de la logistique pour assumer pleinement les fonctions citées. Les représentations du BCEPA au niveau des régions, autour de l'Inspecteur Régional de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts (IRAEF), assureront le secrétariat des CCS régionaux et les DPDRE, les CCS préfectoraux.
- Le dispositif de suivi évaluation de la Nouvelle LPDA sera basé sur un système performant, intégré et décentralisé. Ce dispositif est intégré au BCEPA. Dans ce cadre, une priorité sera accordée à la mise en place des Observatoires Régionaux du Développement Rural, dont l'une des missions sera la collecte, le traitement et la diffusion des informations relatives aux indicateurs clés de la Nouvelle LPDA. Le dispositif de suivi-évaluation s'intégrera à celui de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté dont il constituera une composante.

7.2 Les rôles des acteurs

153. La mise en œuvre de la présente stratégie s'appuiera, entre autres sur (i) le partage des responsabilités entre l'Etat et les différents acteurs (OP, secteur privé, ONG, CRD, etc.), (ii) le renforcement du partenariat entre l'Etat, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement, (iii) la mise en place d'un système de suivi-évaluation performant. La mise en œuvre se fera à travers la définition claire des fonctions de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'oeuvre pour toutes les actions de développement.

154. Dans ce cadre, les investissements que l'Etat prendra en charge concerneront prioritairement les programmes structurants en appui aux Organisations paysannes, collectivités locales et secteur privé. Les programmes structurants portent sur:

- les grands aménagements, la mise en place d'ouvrages de maîtrise de l'eau et de pistes rurales de ... et de désenclavement;
- les infrastructures de commercialisation (renforcement des capacités de stockage et de conditionnement à l'aéroport et au port de Conakry, quai de Benty, infrastructures de marchés intérieurs et transfrontaliers, etc.) ;
- l'amélioration et le suivi de la fertilité des sols ;
- le renforcement des services agricoles (recherche agricole et agro alimentaire, conseil agricole, structures techniques d'encadrement) afin qu'ils répondent mieux à la demande des producteurs et opérateurs privés ;
- la promotion d'un crédit rural viable et sécurisé adapté aux besoins du monde rural.

155. Les activités de conseil agricole, d'appui aux producteurs sont des activités dont la prise en charge est partagée entre l'Etat, les ONG, le secteur privé

156. L'Etat consolidera son retrait des toutes les activités à caractère marchand telles que la distribution d'intrants, la distribution de crédits, la gestion de filières productives (hévéa palmier à huile et veillera notamment à faire cesser toute forme de monopole privé.

157. L'Etat se recentrera et renforcera ses activités de contrôle et de réglementation dans tous les sous secteurs et veillera particulièrement au contrôle de qualité des intrants (notamment fertilisants, pesticides, médicaments et produits biologiques vétérinaires) à l'introduction des intrants génétiques (semences végétales, animales forestières). La mise en œuvre des dispositions réglementaires en matière de gestion

des ressources naturelles devra être de rigueur pour l'Etat afin de conjurer la menace qui plane sur l'agriculture guinéenne.

158. Les Partenaires financiers de l'Etat en plus de leur participation au financement de la NLPDA devront jouer un rôle majeur dans les ajustements et réorientations nécessaires pour redresser périodiquement la mise en œuvre de la politique agricole. A cet effet des concertations spécifiques et périodiques (semestrielles) avec eux sous forme de conseils de réorientation et de recadrage devront être organisés par les plus hautes Autorités du Secteur rural.

7.3 La mise en œuvre de la stratégie

159. Elle se fera sur la base des programmes pluriannuels élaborés à travers des plans d'actions par région naturelle réunissant l'ensemble des acteurs du développement rural de la région. Ces plans d'actions comporteront pour chaque région naturelle :

- Les interventions spécifiques aux filières de la région ;
- Les mesures d'accompagnement transversales ;
- Les acteurs institutionnels responsables ;
- Les calendriers de mise en œuvre ;
- Les indicateurs de performance ;
- Le coût estimatif.

160. La NLPDA et son plan d'actions permettront de préparer une loi d'orientation agrosylvopastorale qui sera soumise à l'Assemblée Nationale et promulguée par la suite. L'enjeu d'une telle loi est d'inscrire la NLPDA dans l'horizon 2015 du DSRP et de pouvoir dérouler les programmes d'investissement prévus à l'abri de l'instabilité institutionnelle

161. La mise en œuvre s'appuiera sur la décentralisation et la déconcentration afin d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence dans la réalisation des actions de développement. A cet effet, la mise en œuvre des plans d'action doit être programmé en termes d'investissements par les Comités Régionaux de Développement Rural qui seront chargés de la planification annuelle et pluriannuelle des investissements au niveau régional, ainsi que de la coordination des interventions. Ces comités seront composés des représentants des élus locaux, des représentants des Organisations professionnelles agricoles, du secteur privé, de la société civile, des autorités administratives régionales et locales.

7.4 Un suivi évaluation axé sur des indicateurs de performance

162. Le suivi évaluation de la Nouvelle LPDA sera basé sur un système performant, intégré et décentralisé axé sur des indicateurs de résultats et de performances. Dans ce cadre, une priorité sera accordée à la mise en place des Observatoires Régionaux du Développement rural, dont l'une des missions sera la collecte, le traitement et la diffusion des informations relatives aux indicateurs clés de la Nouvelle LPDA. Le dispositif de suivi-évaluation s'intégrera également dans celui de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté dont il constituera une composante.

163. Une évaluation de l'impact de la NLPDA par les bénéficiaires (Chambre Nationale d'Agriculture, CNOP, CONEG..) sera réalisée à mi parcours de la mise en œuvre. Des ressources financières devront être prévues à cet effet.

7.5 La concertation et la communication

164. Au niveau national et régional des cadres de concertation réguliers seront formalisés entre le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, les autres départements concernés (M Plan, MATD, MEF, M Santé, MASPF, MTP etc.), les représentants des producteurs (chambres nationale d'agriculture, CNOP, CONEG, etc.), les représentants du secteur privé agricole et rural, les ONG et les partenaires au développement.

*Nouvelle Lettre de Politique de Développement Agricole
2006-2015*

Le Secrétariat Permanent de la NLPDA diffusera périodiquement des supports d'informations relatives aux réalisations de la NLPDA (rapports périodiques, journal, CD).

CADRE LOGIQUE DE LA NLPDA

Articulations avec ODM et DSRP	Objectifs NLPDA	Axes Stratégiques NLPDA	Acteurs responsables	Indicateurs de performance	Hypothèses
Objectifs DRSP en rapport avec le secteur agricole : 1. L'appui aux secteurs porteurs de croissance,	1. Diversifier et améliorer la production vivrière et assurer la sécurité alimentaire;	<i>Axe stratégique n°1 la diversification et l'accroissement des productions vivrières et animales pour améliorer la sécurité alimentaire</i> - Le développement des productions vivrières notamment du riz dans le cadre de systèmes de production durables ; - La diversification des productions vivrières comme alternative	Etat, OP, Privés Etat, OP Privés Etat, OP, Privés	Indicateur de performance : niveau de sécurité alimentaire des populations Indicateur de résultats : Quantités produites et niveaux de rendements en riz au niveau des plaines alluviales Productions et rendements en ignames, manioc, pomme de terre	Cadre macroéconomique stabilisé Absence d'infrastructures structurants Absence de mesures d'assainissement de la
	2. Améliorer les revenus des populations en particulier, par le développement des filières d'exportation	<i>Axe Stratégique n°2 : Accroître les revenus agricoles dans le cadre de la lutte contre la pauvreté :</i> - Développement des productions animales - Accroissement et diversification des cultures commerciales - Amélioration la valeur ajoutée des produits agricoles primaires d'exportation - Développement de	Etat, OP, Privés Etat, OP, Privés Etat, OP, Privés	Productions et rendements carcasses en viande bovine, petits ruminants, volailles Indicateur de performance : niveaux d'amélioration des revenus agricoles des producteurs Indicateurs de résultats : - niveaux d'augmentation des rendements, des productions - quantités de produits agricoles transformés	gouvernance des filières Absence d'infrastructures structurants

*Nouvelle Lettre de Politique de Développement Agricole
2006-2015*

Articulations avec ODM et DSRP	Objectifs NLPDA	Axes Stratégiques NLPDA	Acteurs responsables	Indicateurs de performance	Hypothèses
	3. Développer des mesures transversales d'accompagnement des investissements relatives aux aspects humains, institutionnels, financiers et techniques	mécanismes de gestion et de régulation des filières agricoles - La promotion de la qualité et de la labellisation des produits agricoles Axe stratégique n° 3 : <i>Développer des mesures transversales d'accompagnement pour garantir l'efficacité des investissements</i> - L'amélioration de la gestion des ressources naturelles - Le foncier rural - La Gestion de la Fertilité des Sols	Etat, OP, Privés Etat, Collectivités locales Etat, OP, Privés Etat Etat, OP, ONG, Privé	- interprofessions mises en place - mécanismes financiers ou institutionnels de soutien des filières mis en place Indicateurs de performance : i) niveau de reforestation, ii) niveau d'amélioration de la fertilité des sols ; iii) niveau d'utilisation des intrants (fertilisants, semences améliorés) inventaire des ressources naturelles réalisé, Nombre de forêts nouvelles aménagées, nombre de producteurs agro forestiers formés, inventaire des technologies de gestion et de protection diffusées, cadre institutionnel mis en place des textes réglementaires relatifs à la Déclaration de politique foncière élaborés, organes de litiges mis en place au niveau communautaire - technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols diffusées - quantité de fertilisants (engrais, amendements calciques utilisés)	

*Nouvelle Lettre de Politique de Développement Agricole
2006-2015*

Articulations avec ODM et DSRP	Objectifs NLPDA	Axes Stratégiques NLPDA	Acteurs responsables	Indicateurs de performance	Hypothèses
		- La gestion des ressources pastorales, génétiques animales (RGA) et phytogénétiques et l'intégration agriculture- élevage		- Dispositions institutionnelles et réglementaires prises pour améliorer la transhumance - Techniques d'amélioration des pâturages diffusée - Nombre d'éleveurs formés à la gestion des ressources pastorales - Niveau de diffusion de la traction animale - Législation et réglementation mises en place pour l'introduction et la diffusion du matériel génétique animal - niveau de sang amélioré introduit au niveau des races locales -nombre d'animaux produits par le mini élevage (aulacode, lapins)	
2. Le renforcement du dispositif institutionnel, législatif et humain		- Le renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations professionnelles en zone rurale - L'émergence du secteur privé	Etat, OP, Privés Etat, Privés	- Ressources financières allouées aux OP en appui - nombre d'exploitants formés -cadres de concertation locaux mis en place - Fonds d'appui aux innovations mis en place -cadre réglementaire incitatif mis en application (code des investissements, Déclaration Politique Foncière) - Reprise de la privatisation de la filière	Absence de cadres législatifs et réglementaires et accès au crédit

*Nouvelle Lettre de Politique de Développement Agricole
2006-2015*

Articulations avec ODM et DSRP	Objectifs NLPDA	Axes Stratégiques NLPDA	Acteurs responsables	Indicateurs de performance	Hypothèses
		- Le financement du secteur rural - Le renforcement des infrastructures physiques et institutionnelles	Etat Etat, OP, Privés Etat Etat, Elus locaux, OP Etat Etat Etat Etat	coton -Niveau de désengagement de l'Etat des filières hévéa et palmier à huile -Niveau de privatisation du marché des intrants -types de produits financiers mis en place pour le secteur privé - application effective de la détaxation des intrants sans distorsion - stratégie nationale de développement de la micro-finance et plan national à moyen terme pour la mobilisation de l'épargne et le développement du crédit rural mis en oeuvre - Ressources durables et mobilisables et système de gestion paritaire mis en place avec les OP identifiées pour assurer le financement du monde rural - niveau de participation de l'Etat au financement du PACV et du PNIR2 - nombre d'infrastructures rurales mises en place - nombre d'élus formés à l'utilisation des fonds d'investissements locaux - nombre et répartition géographique des ouvrages de franchissement communautaires, grands ponts - systèmes d'appui aux PME mis en place (financier et institutionnel)	

*Nouvelle Lettre de Politique de Développement Agricole
2006-2015*

Articulations avec ODM et DSRP	Objectifs NLPDA	Axes Stratégiques NLPDA	Acteurs responsables	Indicateurs de performance	Hypothèses
		- L'amélioration du stockage et de la transformation des produits agricoles et animaux - L'amélioration du système d'informations sur le secteur agricole	Etat Etat, OP, Privés Etat	- schéma directeur des aménagements hydro-agricoles des moyennes et grandes plaines et des bas-fonds pour les quatre régions naturelles élaboré et mis en place par l'Etat - programme national de bassins versants réalisé - stratégie nationale d'entretien des aménagements hydro-agricoles et des retenues collinaires réalisé - nombre de techniques artisanales de conservation des produits agricoles et forestiers promus ; - Nombre d'unités transformation artisanale de produits agricoles, d'élevage et forestiers installées. - Nombre d'infrastructures de stockage de marchés des produits agricole et animaux créées ; - Nombre d'infrastructures d'abattage et de conservation de la viande la réhabilitées /créées ; - Taux d'adoption des techniques de vulgarisation pour la conservation des viandes ; - Nombre de chaînes de froid installées ; - Nombre marchés à bétail réhabilités et mieux gérés ; - produits statistiques diffusés - système d'information mis en place entre structures centrales et décentralisés du Ministère.	Absence de volonté politique de restructurer le MAEF

*Nouvelle Lettre de Politique de Développement Agricole
2006-2015*

Articulations avec ODM et DSRP	Objectifs NLPDA	Axes Stratégiques NLPDA	Acteurs responsables	Indicateurs de performance	Hypothèses
		- Les intrants et le matériel agricole	Etat, OP, Privés Etat, OP Etat	- niveau de standardisation des conditions d'exonération fiscale des intrants - mise en place de labos fonctionnels de contrôle - textes d'application de la loi semencière élaborés et mis en œuvre - types et nombre d'équipements agricoles et d'élevage légers et adaptés vulgarisés - nombre d'artisans formés - nombre de vétérinaires privés formés - nombre d'auxiliaires vétérinaires formés	
		- L'amélioration de la qualité des services publics agricoles	Etat Etat Etat Etat Etats	- nouvelle organisation interne (du niveau local au niveau central) - nouveau plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines avec une base de données fonctionnelles - plan de formation des agents du Ministère et un plan de redéploiement - nouveau budget de fonctionnement et d'équipement qui permet au Ministère d'exercer les missions qui lui sont dévolues - système d'informations agricoles fonctionnel piloté par le SNSA et s'appuyant sur les autres structures d'informations propres au ministère et partenaires du Ministère. - Nouvelle organisation de la vulgarisation - Plan stratégique de l'IRAG réactualisé	

*Nouvelle Lettre de Politique de Développement Agricole
2006-2015*

Articulations avec ODM et DSRP	Objectifs NLPDA	Axes Stratégiques NLPDA	Acteurs responsables	Indicateurs de performance	Hypothèses
		- La prise en compte des femmes	Etat, OP, Privés Etat, OP, Privés Etat, OP, Privés Etat Etat Etat, OP, Privés Etat, OP, Privés	et mis en oeuvre - nombre de planificateurs aux différents niveaux de planification du MAEF (BCEPA, SNSA, et autres Directions Centrales et IRAE, DPDRE) formés à l'approche genre - banques de données sur les activités socio-économiques des femmes réalisées par le SNSA - volets spécifiques aux femmes intégrés dans toutes les stratégies sous sectorielles du MAEF - nombre d'organisations de femmes formées dans toutes les filières agricoles - nombre d'ONG féminines agricoles formés ONG - nombre de des femmes responsabilisées au niveau des instances de conception et de décision du MAE - programmes spécifiques aux femmes d'accès aux ressources conçues pour les femmes ((terre, capital, technologies améliorées, plateformes multifonctionnelles) - programmes d'appui aux activités de commercialisation et de transformation artisanale des produits agricoles des femmes - nombre de volets nutritionnels en faveur des femmes et des enfants en situation de malnutrition chronique intégrés dans les projets de développement rural	

*Nouvelle Lettre de Politique de Développement Agricole
2006-2015*

Articulations avec ODM et DSRP	Objectifs NLPDA	Axes Stratégiques NLPDA	Acteurs responsables	Indicateurs de performance	Hypothèses
		- L'amélioration de la formation agricole et rurale	Etat Etat, OP Etat, OP ONG, Partenaires Financiers Etat Etat, OP ONG, Partenaires Financiers Etat, OP ONG, Partenaires Financiers	- contenu des programmes d'éducation de base en milieu rural adaptés à l'environnement et aux préoccupations des ruraux. - Niveau de participation de l'Etat, des collectivités territoriales, des bénéficiaires et des institutions de statut privé à la création des écoles de formation professionnelle des populations rurales - stratégie d'appui à l'offre de formation mise en place - les cadres de concertation et d'articulation entre les institutions de formation secondaire et supérieure existantes entre elles et avec celles destinées aux ruraux - les pôles régionaux de formation mis en place - fonds national d'emploi des jeunes ruraux mis en place - dispositif de formation des jeunes aux métiers agricoles et d'élevage mis en place avec la stratégie de formation agricole et rurale - nombre de structures des jeunes agriculteurs et de structures faîtières mises en place au niveau des CRD, préfectures et régions - nombre de jeunes agriculteurs formés - réseaux de caisses mutuelles de crédits	
		- L'insertion des jeunes dans le secteur agricole			

*Nouvelle Lettre de Politique de Développement Agricole
2006-2015*

Articulations avec ODM et DSRP	Objectifs NLPDA	Axes Stratégiques NLPDA	Acteurs responsables	Indicateurs de performance	Hypothèses
		- La prévention et de la gestion des risques majeurs et des calamités - Stratégie de mise en oeuvre et Arrangements institutionnels		et d'épargne au profit des jeunes agriculteurs - mécanismes de prévention et de gestion des risques ; - fonds d'urgence ; - mécanismes de compensations/assurances contre les calamités ; - superficies réhabilitées dans les zones après une crise - dispositif de pilotage mis en place : comité national de pilotage ou d'orientation, Comité de Coordination et de Suivi de la Nouvelle LPDA » aux niveaux national, régional et préfectoral, l, Secrétariat permanent de la NLPDA, un dispositif de suivi évaluation - La répartition du rôle des différents acteurs - Plans d'actions élaborés par région naturelle et niveau d'exécution - Concertations organisées autour de la mise en œuvre de la NLPDA - Supports d'information publiés sur la mise œuvre de la NLPDA - Evaluations d'impact réalisées	